

#### 4. Épreuves de sélection au titre de la voie principale d'admission

#### Nature, durée et coefficients des épreuves écrites d'admissibilité et orales d'admission

#### 4.1 Écoles relevant de la Banque commune d'épreuves (BCE-CCIP)

#### 4.1.1 Épreuves écrites et coefficients

#### Option économique

Durée en heures	ÉPREUVES COMMUNES									ÉPREUVES SPECIFIQUES								
	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	HEC Paris	ESSEC	EMLYON	ESSEC	EDHEC	HEC Paris	ESSEC	ESCP EUROPE	
ÉPREUVES	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Dissertation de culture générale	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E	Mathématiques E 2	Mathématiques E	Analyse économique et historique	Analyse économique et historique	Analyse économique et historique	TOTAL COEFFICIENTS
Audencia Grande École	3		5	3			5							8			6	30
Ecole Managt Normandie	3				6	5		5				4					7	30
EDHEC Grande École	3		5	2					5				2	6			7	30
EMYLON	3		5	3				5				4	2				8	30
EM Strasbourg	3				8	5		4				4					6	30
ESC Dijon Bourgogne	4				7	5		4				3					7	30
ESC Grenoble	3		4	4				2						9			8	30
ESC La Rochelle	3				6	4		6				4					7	30
ESC Montpellier	3				6	6		4						4			7	30
ESC Pau	4				6	6		4				3					7	30
ESC Rennes	3				7	5		4				4					7	30
ESC Saint-Étienne	4				6	6		4				4					6	30
ESC Troyes	3				5	5		5				5					7	30
ESCP EUROPE		3	5	3			5			4			3				7	30
ESSEC	3		4	2					6		4		4			7		30
HEC Paris	3		4	2			6			4			4		7			30
INSEEC Paris Bordeaux	3				7	5		5				4					6	30
INSEEC Alpes-Savoie (ex ESC Chambéry Savoie)					3	3		7				3					7	30
ISC PARIS	3				7	5		4				3					8	30
SKEMA Business School		5	5	5				4				4					7	30
TELECOM EM		4			6	3		5				5					7	30
TOULOUSE Business School		3	5	4				5						7			6	30
<b>Écoles utilisant les épreuves de la BCE</b>																		
ENAss Histoire-géographie		6							6					6			6	24
ENAss Math		6							6					6			6	24
ESM St CYR	4				7	6		8				9					12	46
ISCID	3				5	3								2			3	16
ISG	3				7	5		4				3					8	30

**Option technologique 2013**

	ÉPREUVES COMMUNES										ÉPREUVES SPECIFIQUES							
	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Durée en heures	3	4	3	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4		
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	ESC	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	EMLYON	EDHEC/ESSEC	ESC	ESCP EUROPE	ESC	HEC Paris	ESC	ESSEC	ESC	
ÉPREUVES	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Résumé de texte	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation de culture générale	Mathématiques T	Mathématiques T	Management et Gestion de l'entreprise	Management et Gestion de l'entreprise	Économie - Droit	Économie - Droit	<b>TOTAL COEFFICIENTS</b>			
Audencia Grande École	2			3	2			3				4		10		6		30
Ecole Managt Normandie			3			3	3				4		4		8		5	30
EDHEC Grande École	3			5	3					4		5		5		5		30
EMLYON	3			4	3				4			3		8		5		30
EM Strasbourg			3			4	3				3		3		9		5	30
ESC Dijon Bourgogne			3			4	3				3		2		10		5	30
ESC Grenoble	2			2	2				2			8		8		6		30
ESC La Rochelle			3			3	2				4		3		10		5	30
ESC Montpellier			3			3	3				3		5		8		5	30
ESC Pau			3			3	3				4		3		8		6	30
ESC Rennes	3					5	3		4			4			7		4	30
ESC Saint Étienne			4			3	3				4		4		8		4	30
ESC Troyes			4			3	3				4		4		8		4	30
ESCP EUROPE		3		4	2			4				5		7		5		30
ESSEC	3			4	2					4		5		6		6		30
HEC Paris	3			4	2			3				7		6		5		30
INSEEC Paris Bordeaux			3			4	2		4				4		8		5	30
INSEEC Alpes-Savoie (ex ESC Chambéry Savoie)			4			3	3				3		3		7		7	30
ISC PARIS			3			4	3				3		3		9		5	30
SKEMA Business School	3			3	2				3			6		7		6		30
TELECOM EM		4				4	3		3			5		6		5		30
TOULOUSE Business School		3		4	2				2			5		8		6		30
<b>Écoles utilisant les épreuves de la BCE</b>																		
ENAss Histoire-géographie		6								6						6	6	24
ISCID	2					5	2						2	5				16
ISG			3			4	3				3		3		9		5	30

**Filière B/L : lettres et sciences sociales 2013**

	ÉPREUVES COMMUNES						ÉPREUVES SPECIFIQUES							
Durée en heures	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4	4	4	4	
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	CCIP	CCIP	IENA	IENA	HEC Paris	ESSEC	HEC/ESCP EUROPE	ESSEC	HEC/AUDENCIA(1)	ESSEC	ESCP EUROPE	
ÉPREUVES	Contraction de texte	Étude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertations littéraires	Dissertations littéraires	Dissertations philosophiques	Dissertations philosophiques	Épreuves à option	Épreuves à option	Histoire	TOTAL COEFFICIENTS
Audencia Grande École	4		5	3				5		5	4		4	30
Ecole Managt Normandie	5				6	5		4		3		3	4	30
EDHEC Grande École	4		5	3				4		4		5	5	30
EMLYON	4		5	3				5		5	3		5	30
EM Strasbourg	4				5	5		5		4		3	4	30
ESC Dijon Bourgogne	6				5	5		4		3		3	4	30
ESC Grenoble	5		7	4				3		3		3	5	30
ESC La Rochelle	8				6	3		4		3		3	3	30
ESC Montpellier	4				5	3		5		5	4		4	30
ESC Pau	5				5	4		5		5		2	4	30
ESC Rennes	4				6	4		4		4		4	4	30
ESC Saint-Étienne	4				4	4		5		5		4	4	30
ESC Troyes	4				4	4		5		5		4	4	30
ESCP EUROPE		3	5	3			5		5		4		5	30
ESSEC	3		4	2				6		5		4	6	30
HEC Paris	3		4	2			5		5		6		5	30
INSEEC Paris Bordeaux	2				6	4		5		5		4	4	30
INSEEC Alpes-Savoie (ex ESC Chambéry Savoie)	6				6	6		3		3		3	3	30
ISC PARIS	3				5	3		5		4		6	4	30
SKEMA Business School	4		6	5				5		2		4	4	30
TELECOM EM		3			5	3		5		5		4	5	30
TOULOUSE Business School		4	4	2				4		4		6	6	30
<b>Écoles utilisant les épreuves de la BCE</b>														
ENAss Histoire-géographie		6						6		6			6	24
ESM St CYR	4				7	6		7		8		6	8	46
ISCID	3				5	4		2				2		16
ISG	3				5	3		5		4		6	4	30

(1) Épreuve à option "Sciences Sociales": Conçue en participation avec AUDENCIA Grande École.

**Filières ENS Ulm et ENS Lyon (BEL) 2013**

Durée en heures	ÉPREUVES COMMUNES						ÉPREUVES SPÉCIFIQUES (1)				ENS-BEL		
	3	4	4	3	4	3	4	4	4	4			
Écoles conceptrices	HEC Paris	ESCP EUROPE	CCIP	CCIP	IENA	IENA	ESSEC	HEC Paris	ESCP EUROPE et ESSEC	ESSEC	ENS-BEL	ENS-BEL	
ÉPREUVES	Contraction de texte	Etude et synthèse de textes	Première langue	Deuxième langue	Première langue	Deuxième langue	Dissertation littéraire	Dissertation Philosophique	Histoire** ou géographie	Option géographie St Cyr	ÉPREUVES	NOTE MOYENNE (1)	TOTAL COEFFICIENTS
Audencia Grande École	7		5	2			2	2	2			10	30
École Management Normandie	4				5	5	3	3	3			7	30
EDHEC Grande École	4		5	3			2	2	2			12	30
EMLYON	4		4	3			3	3	3			10	30
EM Strasbourg	8				7	6			4			5	30
ESC Dijon Bourgogne	6				6	6		6				6	30
ESC Grenoble	10		8	4			1	1	2			4	30
ESC La Rochelle	7				5	3						15	30
ESC Montpellier	5				3	2	1	1	3			15	30
ESC Pau	8				7	5						10	30
ESC Rennes		6			8	5			6			5	30
ESC Saint-Étienne	5				6	5						14	30
ESC Troyes	5				5	4	3	4	4			5	30
ESCP EUROPE		3	5	3			3	3	3		10*		30
ESSEC	4		4	2			4	2	2			12	30
HEC Paris	3		3	2			4	4	4			10	30
INSEEC Paris-Bordeaux	3				7	5						15	30
INSEEC Alpes-Savoie (ex ESC Chambéry Savoie)	6				6	6						12	30
ISC PARIS	3				7	5						15	30
SKEMA business School	4		5	5								16	30
TELECOM EM		5			5	3	5	5	3			4	30
TOULOUSE Business School	5		4	2			3	3	3			10	30
<b>Écoles utilisant les épreuves de la BCE</b>													
ENAss Hist-géo		6					6		6			6	24
ESM St CYR	4				7	6	7	8	8	6			46
ISCID	3				5	4	2		2				16
ISG	2				5	4	5	5	4			5	30

(1) Les écoles de management utilisent pour leurs écrits, la note moyenne obtenue aux concours ENS Ulm ou ENS Lyon. Les coefficients appliqués sont ceux du concours des ENS.

\* Le détail des coefficients par épreuve pour l'ESCP EUROPE est le suivant : 1 en dissertation littéraire, 1 en dissertation philosophique, 1 en histoire, 2 en langue, 2 en langue ancienne/géographie et 3 en option = 10.

\*\* Pour les candidats à St Cyr, l'option histoire est obligatoire.

#### 4.1.2 Règlement des concours de la banque commune d'épreuves.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de chaque école. Le jury est souverain.

### INSCRIPTION AUX CONCOURS

#### 1. Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme, de scolarité ou d'aptitude physique n'est généralement exigée.

Toutefois, chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission d'un candidat à des conditions particulières. Par exemple, la réussite à des tests d'aptitude physique fait partie intégrante du processus d'admission à l'École Supérieure Militaire de Saint-Cyr.

Le candidat est invité à vérifier l'existence de telles conditions auprès des écoles aux concours desquelles il aura choisi de participer.

- Le candidat doit être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à la Journée de l'Appel de Préparation à la Défense - (JAPD).

Le candidat n'est pas autorisé à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une école.

Un candidat ne peut se présenter qu'un maximum de trois fois, toutes voies confondues, à une même école.

Tout candidat présent au début de l'une des épreuves est considéré comme ayant participé au concours.

- Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique peut se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement.

Certaines écoles peuvent attribuer des points de bonifications à un candidat ayant le statut de sportif de haut niveau.

L'inscription s'effectue obligatoirement par internet sur le site : <http://www.concours-bce.com> à partir du 10 décembre 2012 et jusqu'au 10 janvier 2013.

#### 2. Modalités d'inscription

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, gérée par la direction des admissions et concours, qui comprend 3 phases obligatoires :

- du 10 décembre 2012 au 10 janvier 2013 : saisie et validation des données,

- du 11 janvier 2013 au 25 janvier 2013 : paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »

- du 11 janvier 2013 au 25 janvier 2013 : envoi des pièces justificatives

##### 2.1 Saisie et validation des données

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription unique et un code signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur. Ces données ne doivent jamais être communiquées à des tiers, le candidat devant lui-même procéder aux opérations d'inscription.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur de déclaration, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des concours présentés et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école.

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations enregistrées et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur internet.

Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Tant qu'il ne demandera pas l'édition du bordereau « pièces justificatives », qui rend définitive la saisie des données, le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2013, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « dossier validé »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2013.**

**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.**

##### 2.2 Paiement et édition du bordereau « pièces justificatives »

Le bordereau « pièces justificatives » sera disponible sur le site à partir du 11 janvier 2013. Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.

Le candidat est orienté préalablement à cette édition vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

##### 2.3 Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, au plus tard le 25 janvier 2013 (cachet de la poste faisant foi), et par l'intermédiaire de sa classe préparatoire s'il est scolarisé, le bordereau « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau devra être signé par le candidat (ainsi que par son représentant légal s'il est mineur).

**Ces envois seront adressés à :** Direction des admissions et concours - Concours BCE/ENS - BP 31 - 78354 Jouy-en-Josas cedex

pour les élèves des filières économiques et commerciales, ainsi que les élèves de la filière des classes préparatoires B/L.

**Ces envois seront adressés à :** ENS Lyon - École normale supérieure de Lyon - Service concours -  
15 Parvis René Descartes - BP 7000 - 69342 Lyon cedex 07

pour les élèves des filières littéraires Ulm (A/L) et Lyon (ex LSH).

**L'inscription au(x) concours sera rejetée si l'ensemble des pièces justificatives n'a pas été adressé au plus tard le 25 janvier 2013 (cachet de la poste faisant foi).**

#### 2.4 Documents à fournir

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription aux concours de la BCE, à fournir en un seul exemplaire, sont :

##### 1) Pièce d'identité

Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) en cours de validité. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

##### 2) Service national

**Un justificatif du service national** pour le candidat français ou possédant la double nationalité (en fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2013, date de clôture des inscriptions). N'est pas concerné, en revanche, le candidat ne possédant pas la nationalité française ou en cours de naturalisation au 10 janvier 2013.

Garçons et filles, de nationalité française :	ÂGE (à la clôture des inscriptions)	JUSTIFICATIF
	Plus de 18 ans Moins de 18 ans	Certificat JAPD ou JDC Attestation de recensement

##### 3) Candidat boursier.

Le candidat boursier de l'enseignement supérieur français devra fournir **une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours**, délivrée par le rectorat ou par le Crous. Ce candidat bénéficie d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription.

Le candidat boursier du gouvernement français n'est pas considéré comme boursier au regard des concours. Le candidat concerné pourra imprimer (par la rubrique « Liste des impressions », dans son dossier), une attestation de paiement afin de se faire rembourser auprès de l'organisme de gestion de sa bourse.

##### 4) Handicap

Le candidat handicapé ou atteint d'une maladie chronique doit signaler son handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves.

Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la commission départementale compétente, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

##### 5) Sportif de haut niveau

Le candidat concerné doit fournir **un justificatif d'inscription, correspondant à l'année en cours, sur une liste ministérielle de sportifs de haut niveau** (catégorie jeune, sénior, élite et reconversion) ou de sportif espoir. Cette attestation est obligatoirement délivrée par le ministère ou ses directions régionales et départementales.

Les attestations fournies directement par les fédérations sportives, voire délivrées par le club du candidat, ne sont pas acceptées.

##### 6) Divers

Des pièces complémentaires peuvent être exigées pour certains concours.

#### 2.5 Mise à jour des coordonnées et impératif de vigilance

Le candidat devra obligatoirement, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet pendant toute la durée des concours (de son inscription jusqu'à la publication des résultats d'affectation dans les écoles).

**Il devra également consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier Spam. Dans ce cas, le candidat devra effectuer l'opération indiquant que l'émetteur du message est sûr.**

Cette consultation sera quotidienne entre le début des épreuves écrites et la tenue du dernier jury.

Internet constitue le moyen privilégié de la DAC et des écoles pour l'information du candidat, notamment en cas d'urgence.

Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

#### 2.6 Règlement des frais d'inscription

L'inscription définitive aux concours est subordonnée au règlement complet des frais d'inscription. Ceux-ci sont réglés préférentiellement au moyen d'une carte bancaire.

Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable au concours.

### **2.7 Protection des données personnelles communiquées par le candidat**

Les données à caractère personnel collectées par la direction des admissions et concours de la CCIP dans le cadre de ce télé-service sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions aux différents concours de la BCE.

En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement :

1. la transmission de ses données à chaque centre d'examen accueillant les épreuves auxquelles le candidat s'inscrit et à chaque école « porteuse » du concours choisi,
2. leur utilisation à cette fin par les centres et écoles concernés.

Les données ne sont communiquées à aucun autre destinataire.

La direction des admissions et concours, les centres d'examen et les écoles s'engagent à assurer la protection des données conformément à la loi dite « informatique et liberté » et dans le respect l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment ses articles 9 et 10 portant création du « Référentiel général de sécurité » (RGS).

Le candidat est informé qu'il peut exercer les droits prévus aux articles 39 et suivants de ladite loi de la façon suivante :

1. droit d'accès : en ligne en consultant son dossier.
2. droit de modification concernant les données relatives à sa personne via : « nous contacter » sur le site d'inscription.
3. droit d'opposition pour les candidats n'ayant pas validé leur dossier.

Les données à caractère personnel des candidats ayant validé leur dossier sont conservées cinq années à compter de la fin du concours.

## **3. Organisation des épreuves écrites**

### **3.1 Programme des concours**

Les programmes des différentes filières sont ceux du ministère de l'éducation nationale, publiés au B.O. Ils font l'objet d'une compilation réalisée par la direction des admissions et concours (« Programme des classes préparatoires filière économique et commerciale - options scientifique, économique et technologique - filières littéraires »), disponible sur le site internet de la BCE.

**En LV1 comme en LV2, le candidat compose obligatoirement dans la même langue pour les épreuves CCIP et IENA.**

### **3.2 Convocation**

**Aucune convocation n'est adressée au candidat. Celui-ci devra l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.**

En cas de force majeure, une épreuve pourra être reprogrammée à bref délai, y compris à des dates et/ou des lieux différents de la convocation d'origine. Le candidat doit prendre toutes dispositions pour répondre sans délai à une éventuelle reconvoication.

### **3.3 Vérification d'identité**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

### **3.4 Déroulement des épreuves**

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation.

Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure de l'épreuve. En dehors de ces périodes la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle une copie, même blanche, qui sera alors signée.

Tout candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

## **4. Respect des règles**

En s'inscrivant aux concours de la BCE, le candidat s'oblige à prendre connaissance du règlement du concours et à le respecter strictement et complètement. Les informations qu'il porte à son dossier doivent être exactes et sans omissions. La procédure doit être suivie dans les temps. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches. Au final, il doit s'assurer que sa convocation correspond aux concours et aux épreuves présentées et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

Cela conditionne la possibilité qu'il aura de pouvoir se présenter aux écrits.

Avant de concourir, il est indispensable que le candidat ait pris connaissance des définitions des épreuves pour s'assurer qu'il en respecte, le moment venu, l'esprit, la forme et les règles.

Lors du déroulement des épreuves, le candidat doit se conformer aux instructions qui lui sont données dans le centre d'écrits qui l'accueille. Il doit respecter les consignes éventuelles figurant sur les sujets d'épreuves.

Le candidat ne peut, en règle générale, avoir sur sa table de composition que son sujet, ses copies, les brouillons autorisés, sa pièce d'identité, sa convocation et ses effets permettant d'écrire. En dehors de cas particuliers expressément autorisés par la définition des épreuves, il ne peut détenir ni utiliser aucun document ou appareil permettant d'accéder à l'information. Ces documents et appareils, ainsi que les téléphones portables, doivent être rangés dans un sac fermé et placés hors de portée du candidat. Lorsqu'il compose, le candidat ne doit garder sur lui aucun support d'information.

Le port éventuel d'un appareil auditif pour raison médicale doit être signalé au chef de centre et autorisé sous son contrôle.

Lors du déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer ou chercher à communiquer avec ses voisins ou toute autre personne, quelle qu'en soit la raison. En cas de besoin, il se signale au surveillant à qui il peut poser toute question.

Dans le centre de concours, le candidat doit garder constamment une attitude normale et qui ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le respect des instructions et le déroulement des épreuves. En particulier, le candidat veillera à respecter le silence imposé à tous.

La liste de ces consignes étant rappelée, le candidat veillera, de façon plus générale, à ne pas troubler les autres candidats et à se comporter loyalement vis à vis d'eux.

Dans le cas des épreuves des Écoles Normales Supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

## 5. Sanctions

Lors de l'inscription, le non respect des règles, l'omission ou la fausse déclaration peut entraîner l'interdiction de concourir.

La direction des admissions et concours est juge en la matière.

Lors du déroulement des épreuves, le non respect des règles, la tentative de fraude ou la fraude est passible de sanction.

Cette sanction peut être modulée en fonction de la gravité de l'infraction et des circonstances :

1 - exclusion immédiate des épreuves pour les cas graves et urgents risquant de perturber le déroulement immédiat du concours. La décision est prise par le chef de centre.

2 - dans les autres cas, et selon la gravité des faits, avertissement, attribution de la note zéro, exclusion du concours pour la session considérée, exclusion des concours futurs, transmission au ministère de l'éducation nationale.

La sanction est prononcée souverainement par le jury de concours.

## 6. Communication des résultats et réclamations

Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Le candidat pourra accéder à son résultat d'admissibilité pour chaque concours sur le site internet de l'école, après le déroulement du jury.

Toutes les notes des épreuves écrites BCE du candidat seront accessibles dans son dossier personnel sur le site **www.concours-bce.com**, le jour suivant le dernier jury des écoles de la BCE.

Le candidat doit prendre connaissance sans délais de ses résultats et de ses notes.

Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées dans les 10 jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la BCE.

Dans le cas des épreuves des Écoles Normales Supérieures dont les notes peuvent être utilisées par les concours BCE, les règles des concours ENS sont applicables.

## 7. Intégration

L'intégration définitive d'un candidat dans une école, suppose le respect de la procédure d'affectation SIGEM ([www.sigem.org](http://www.sigem.org)).

## 8. Consultation et photocopies des épreuves

Le candidat pourra, à partir du 01/09/2013, en formulant sa demande par écrit, consulter ses copies ou obtenir les photocopies de ses épreuves au prix de 10 euros par épreuve demandée.

Direction des Admissions et Concours-1, rue de la Libération - B.P. 31 - 78354 Jouy-en-Josas cedex

La communication des copies au candidat n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat final du ou des concours.

Attention : la qualité de l'encre utilisée pour la composition influe sur la qualité de la photocopie.

## 4.2 Écoles relevant de la banque ECRICOME PREPA

### 4.2.1 Épreuves écrites - Concours Ecricome Prepa

Option : scientifique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Histoire géographique	LV1	LV2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	5	5	3	5	4	3	25
Euromed Management - KEDGE Business School	5	5	3	5	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	5	5	3	5	4	3	25
Reims Management School	6	4	3	5	4	3	25
Rouen Business School	6	4	3	5	4	3	25

Option : économique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Analyse économique	LV1	LV2	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	4	5	3	6	4	3	25
Euromed Management - KEDGE Business School	4	5	3	6	4	3	25
ICN Business School Nancy-Metz	4	5	3	6	4	3	25
Reims Management School	5	4	3	6	4	3	25
Rouen Business School	5	4	3	6	4	3	25

Option : technologique

	Maths	Culture générale	Résumé de texte	Économie Droit	LV1	LV2	Management et gestion	Total coefficients
Durée	4 h	4 h	2 h	4 h	3 h	3 h	4 h	
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	6	2	1	6	3	1	6	25
Euromed Management - KEDGE Business School	6	2	1	6	3	1	6	25
ICN Business School	6	3	2	4	2	2	6	25

Nancy-Metz								
Reims Management School	6	3	2	4	2	2	6	25
Rouen Business School	6	3	2	4	2	2	6	25

Option littéraire B/L

	Composition française	Composition de philosophie	Composition d'histoire contemporaine	Composition de mathématiques (ENS)	Composition de sciences sociales	Langue vivante étrangère (Cachan)
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	4	4	4	4	5	4
Euromed Management - KEDGE Business School	4	4	4	4	5	4
ICN Business School Nancy-Metz	5	5	5	3	4	3
Reims Management School	5	3	3	5	5	4
Rouen Business School	5	3	3	5	5	4

Option : littéraire Ulm A/L et ENS Lyon

	Composition française	Composition philosophie	Composition histoire	Épreuve de langue et culture ancienne au choix du candidat (cdt AL) et composition de géographie (cdt ENS Lyon)	Commentaire d'un texte en langue étrangère	Épreuve à option au choix du candidat
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	5	4	4	4	5	3
Euromed Management - KEDGE Business School	5	4	4	4	5	3
ICN Business School	4	5	5	4	4	3

Nancy-Metz						
Reims Management School	5	5	3	4	4	4
Rouen Business School	5	5	3	4	4	4

#### 4.2.2 Épreuves orales Toutes options

	Entretien	Anglais	Autre langue ou latin ou grec ancien *	Total
ESC BORDEAUX (BEM-KEDGE Business School)	12	4	3	19
Euromed Management - KEDGE Business School	12	4	3	19
ICN Business School Nancy-Metz	12	4	3	19
Reims Management School	7	4	4	15
Rouen Business School	7	4	4	15

\*Pour les candidats littéraires

## I. Inscription

### Conditions d'inscription

Les profils requis sont les suivants :

#### Concours ECRICOME PREPA

- **étudiants en classes préparatoires**, économique et commerciale ou littéraire
- étudiants à l'ENS Cachan : suite à une convention conclue entre l'ENS Cachan et ECRICOME, les Écoles partenaires d'ECRICOME réservent en plus de leurs places déclarées pour le recrutement de classes préparatoires 5 places destinées aux candidats déclarés admissibles aux concours « Droit, économie et gestion (D1) », « Économie et gestion (option 1) (D2-1) de l'ENS Cachan. Ces derniers peuvent présenter uniquement les épreuves orales des Écoles partenaires d'ECRICOME. Ces candidats font l'objet d'un classement spécifique à chaque École d'ECRICOME.
- **étudiants candidats à la BEL** (Banque d'épreuves littéraires) : conformément à la circulaire ministérielle ESRS1028009C n° 2010-0023. Les candidats à la BEL pourront s'inscrire au concours ECRICOME PREPA en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours de la BEL.
- étudiants candidats à la BLSES (Banque sciences sociales) pourront s'inscrire au concours ECRICOME PREPA en accédant directement aux épreuves orales, sous réserve de leur admissibilité qui sera calculée d'après les notes qu'ils auront obtenues aux épreuves écrites du concours BLSES.

#### Concours ECRICOME TREMPLIN 1

**Le concours ECRICOME TREMPLIN 1 est ouvert aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2013) d'un diplôme bac+2, quelle que soit la filière d'études :**

- Diplôme français visé par le Ministère de l'éducation nationale sanctionnant 2 années d'études supérieures (BTS, DUT, etc.)
- L2 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 120 crédits ECTS
- Classes préparatoires de mathématiques spéciales (Math Sup/Math Spé) sur présentation de la validation des 120 crédits ECTS
- ENS Cachan sur présentation de la validation des 120 crédits ECTS
- Les titulaires d'un bac+2 non français sont priés de se renseigner sur les sites suivants pour savoir si leur diplôme peut être reconnu en France comme bac+2 et le faire valoir comme tel : [enic-naric@ciep.fr](mailto:enic-naric@ciep.fr) et [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr).

#### Attention :

- Les candidats des classes préparatoires littéraires, économiques et commerciales ne sont pas autorisés à présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 1
- Les candidats dans une école post-bac en deuxième année d'un cursus qui compte au total 3 à 5 années, ne peuvent pas présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 1. Ils pourront présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 2 l'année de leur dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de leur diplôme.

Une fois par an, une commission de vérification examine les déclarations des candidats.

**Important :** l'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme Bac+2** à la rentrée 2013.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription concernant le diplôme qu'il doit présenter à la rentrée 2013. Toute fausse déclaration entraînera son exclusion.

## Concours ECRICOME TREMPLIN 2

**Le concours ECRICOME TREMPLIN 2 est ouvert aux étudiants titulaires (ou susceptibles d'être titulaires à la rentrée 2013) d'un diplôme bac+3 minimum, quelle que soit la filière d'études :**

- Au moins L3 universitaire validée en totalité sur présentation de l'obtention des 180 crédits ECTS
- Diplôme français visé par le ministère de l'éducation nationale sanctionnant 3 années d'études supérieures
- Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 3 années consécutives à l'étranger
- Bachelor (BA, BBA, BSC) obtenu à l'étranger et validant 1 année d'études à l'étranger après l'obtention d'un diplôme français Bac+2 visé par le ministère de l'éducation nationale
- Bachelor obtenu en France visé par le ministère de l'éducation nationale

### Attention :

Si le candidat est étudiant dans un cursus pour lequel il n'obtiendra pas de diplôme à la fin de l'année en cours, il ne pourra pas présenter le concours ECRICOME TREMPLIN 2. Il pourra présenter ce concours l'année de sa dernière année d'études, sous réserve de l'obtention de son diplôme.

Une fois par an, une commission de vérification examine les déclarations des candidats.

**Important :** L'admission est prononcée sous réserve de l'obtention et de la présentation du **diplôme Bac+3** (minimum) à la rentrée 2013.

Le candidat déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription concernant le diplôme qu'il doit présenter à la rentrée 2013. Toute fausse déclaration entraînera son exclusion.

Tous les candidats, français ou étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement. Aucune autre dérogation, autre que celle précitée n'est possible.

- Les candidats ne peuvent pas présenter plus de trois fois le même concours.

- Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

## Modalités d'inscription

### Saisie du formulaire en ligne

L'inscription s'effectue entre la date d'ouverture et la date de clôture sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org)

Pour s'inscrire le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2013.

Les candidats doivent reporter sur la partie « état civil » du formulaire d'inscription strictement les mêmes informations que celles figurant sur la pièce d'identité qu'ils présenteront le jour des épreuves écrites.

Les candidats doivent respecter la procédure d'inscription décrite dans le présent document et envoyer les pièces justificatives si besoin (cas des boursiers, des bénéficiaires de la mesure tiers-temps supplémentaire, cas des sportifs de haut niveau) par e-mail.

Toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours ECRICOME PREPA ou ECRICOME TREMPLIN 1 & 2, quel que soit l'état d'avancement du concours.

Aucune modification ne peut être effectuée après la date de clôture des inscriptions, attention, dans le cas des oraux communs le choix fait lors de l'inscription est susceptible d'être modifié ; toutefois le candidat pourra demander la modification de ses coordonnées postales, de son e-mail ou de son numéro de téléphone en envoyant sa demande à l'adresse suivante : [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org).

Le candidat s'engage à tenir impérativement ses coordonnées à jour pendant toute la période du concours. Les informations relatives au traitement des données personnelles du candidat sont fournies à l'article III ci-dessous.

### Choix des centres d'écrits

Les candidats doivent choisir 3 centres de concours pour passer leurs épreuves écrites ; si le premier choix de centre est complet le candidat sera affecté de fait dans le second centre choisi, voire le troisième.

### Confirmation d'inscription

Suite à l'inscription en ligne, le candidat doit imprimer et conserver précieusement sa confirmation d'inscription comportant son numéro de candidat. Aucune autre confirmation d'inscription n'est adressée par ECRICOME. La réception de la confirmation d'inscription emporte acceptation par le candidat de l'ensemble des présentes conditions.

### Règlement des droits d'inscription

Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement. Toute inscription est validée dès lors que le candidat s'est acquitté de ses droits d'inscription.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé, déduction faite d'un montant de 50 euros TTC forfaitaires retenus au titre des frais de gestion de dossier exposés par ECRICOME.

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription restera acquis à ECRICOME à titre d'indemnisation forfaitaire, quel que soit le motif du désistement.

### Documents à fournir à ECRICOME pour les candidats boursiers

Les candidats de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution **définitive** de bourse pour l'année universitaire en cours, délivrée par le Rectorat ou par le Crous. Les attestations provisoires de bourses ne sont pas acceptées. Cette attestation sera à envoyer dès l'inscription du candidat :

**par e-mail à [bourse@ecricome.org](mailto:bourse@ecricome.org)**

Il est possible de télécharger l'attestation de bourse au format Pdf en se rendant sur le site du Crous de sa région. Les différents Crous régionaux sont répertoriés ici : <http://www.cnous.fr/>

### Candidats boursiers ECRICOME PREPA

Pour le concours ECRICOME PREPA, tout candidat boursier de l'Enseignement supérieur français peut bénéficier de la gratuité du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution **définitive** de bourse de l'année universitaire en cours et non conditionnelle, au plus tard le 1er mars 2013. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (100 % restant).

#### **Candidats boursiers ECRICOME TREMPLIN 1 & 2**

Pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 & 2, tout candidat boursier de l'enseignement supérieur français peut bénéficier d'une réduction de 50 % du montant des droits d'inscription sous réserve de la production de son attestation d'attribution **définitive** de bourse et non conditionnelle de l'année universitaire en cours, au plus tard à la clôture des inscriptions. À défaut de la production de cette attestation, le candidat ne pourra participer aux épreuves écrites que sous réserve du versement préalable de la totalité des droits d'inscription (50 % restant).

#### **Candidats tiers-temps**

Pour bénéficier de la mesure « Tiers-temps supplémentaire », pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ou CAPH (Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées).

Pour les candidats du concours ECRICOME PREPA, cette attestation sera à envoyer dès l'inscription du candidat et au plus tard le 1er mars 2013.

Pour les candidats du concours ECRICOME TREMPLIN, cette attestation sera à envoyer dès l'inscription du candidat et au plus tard à la clôture des inscriptions.

**par e-mail à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org)**

#### **Candidats sportifs de haut niveau**

Le candidat doit justifier de sa qualité particulière en fournissant un justificatif d'inscription pour l'année en cours délivrée par la direction régionale de la jeunesse et des sports confirmant que sa discipline sportive est reconnue de Haut Niveau par la Commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) du ministère de la santé et des sports.

La candidature ne sera recevable que si le candidat a postulé pour l'école Euromed Management - KEDGE Business School.

Pour les candidats du concours ECRICOME PREPA, cette attestation sera à envoyer dès l'inscription du candidat et au plus tard le 1er mars 2013.

Pour les candidats du concours ECRICOME TREMPLIN, cette attestation sera à envoyer dès l'inscription du candidat et au plus tard à la clôture des inscriptions,

**par e-mail à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org)**

## **II. Règlement des concours**

### **Épreuves écrites**

#### **Programme des concours**

Les programmes sont disponibles sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) et diffusés dans les plaquettes concours (plaquette spécifique à chaque concours). Les épreuves des concours sont dotées d'un coefficient propre à chaque école.

Les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 1 n'ayant pas passé le test Tage 2 entre le 1er décembre 2012 et le 19 avril 2013 devront **obligatoirement** le passer le jour du concours ECRICOME TREMPLIN 1, soit le 20 avril 2013.

Les candidats au concours ECRICOME TREMPLIN 2 n'ayant pas passé le test Tage Mage entre le 1er décembre 2012 et le 19 avril 2013 devront **obligatoirement** le passer le jour du concours ECRICOME TREMPLIN 2, soit le 20 avril 2013.

#### **Convocation**

Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats : la convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne fin mars - début avril 2013 (ECRICOME en avisera en outre les candidats par e-mail et par SMS) ; les candidats devront imprimer leur convocation afin de la présenter lors de chaque épreuve.

#### **Déroulement des épreuves**

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à 1 heure de retard après le début des épreuves mais il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède la durée d'une heure après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent.

- Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

- Tout candidat absent ou exclu d'une épreuve ne pourra être autorisé à se présenter une nouvelle fois même dans le cas où l'épreuve devrait être recommencée.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité aurait plus de 3 ans, il devra se munir, en complément d'une seconde pièce justifiant de son identité avec une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport, etc.).

- Après vérification de son identité, le candidat signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves.

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

- Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Il est interdit au candidat de composer dans une série, option ou langue différente de celle enregistrée lors de son inscription.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies, grilles de test et feuilles de brouillons fournies par le centre de concours.

- Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle mais seulement 1 heure après le début de l'épreuve en cours.
- Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de chaque épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

### Matériels et documents

L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves est interdite.

L'usage des dictionnaires électroniques ou papier est formellement interdit.

### Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat.
  - Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve.
  - Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidat.
  - L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tout document non autorisé (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.).
- . Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

### Sanctions

. Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.

. Le directeur général des concours et les jurys d'admissibilité ou d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :

- l'exclusion définitive de cette session d'épreuves ;
- l'interdiction de se présenter aux concours futurs ;
- la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles et à l'ensemble des classes préparatoires.

. Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

### Épreuves orales

- Les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites doivent prendre rendez-vous aux épreuves orales (épreuves orales de langues et entretien individuel) sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) durant la période indiquée sur le site. Attention, les langues vivantes et l'entretien individuel se déroulent dans la même demi-journée, dans une même école.

- Les combinaisons de langues anglais/allemand, anglais/arabe, anglais/chinois, anglais/espagnol et anglais/italien, se déroulent dans l'école choisie par le candidat au moment de son inscription initiale (sous réserve de son admissibilité à cette école).

- Les combinaisons de langues : anglais/grec ancien, anglais/ hébreu moderne, anglais/ japonais, anglais/latin, anglais/ polonais, anglais/ portugais, anglais/ russe et anglais/vietnamien se déroulent dans les locaux d'ECRICOME à Paris.

- Les combinaisons suivantes : anglais/grec ancien et anglais/latin concernent uniquement le concours ECRICOME PREPA.

- Pas de dictionnaire pour les épreuves orales de langues, sauf pour le latin (Gaffiot) et le grec ancien (dictionnaire Bailly recommandé).

- L'épreuve d'entretien étant spécifique à chaque école, elle se déroule obligatoirement dans chacune des écoles à laquelle le candidat a été déclaré admissible.

ATTENTION les candidats inscrits et admissibles à la fois à BEM-KEDGE Business School et à Euromed Management-KEDGE Business School ne passent qu'un seul entretien. La note de cet entretien sera reprise par chacune des deux écoles. Ils devront choisir au moment de leur inscription aux épreuves orales s'ils passent cet entretien à Bordeaux ou à Marseille, selon les dispositions communiquées par ces deux écoles.

ATTENTION même procédure pour les candidats inscrits à la fois à Reims Management School et à Rouen Business School. Ils ne passent qu'un seul entretien, la note de cet entretien sera reprise pour chacune des deux écoles. Ils devront choisir au moment de leur inscription aux épreuves orales s'ils passent cet entretien à Reims ou à Rouen, selon les dispositions communiquées par ces deux écoles.

### Résultats

- Les résultats d'admissibilité et d'admission sont publiés sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org). Il appartient aux candidats de consulter le site internet d'ECRICOME, aucun courrier n'étant adressé par voie postale aux candidats, que ce soit par ECRICOME ou les autres membres d'ECRICOME.

À l'issue des résultats des admissibilités, seules les notes de candidats non-admissibles seront disponibles dans l'espace personnel du candidat, sur [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) (sauf pour les candidats de la BEL).

À l'issue des résultats d'admission, les notes de tous les candidats seront disponibles dans leur espace personnel, sur [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org).

Pour les concours ECRICOME TREMPLIN 1 et ECRICOME TREMPLIN 2, les affectations se font par TREMPLIN AFFECTATIONS, dont le règlement est accessible depuis le site internet [www.tremplin-affectations.org](http://www.tremplin-affectations.org).

### Réclamations

#### Réclamations suite aux épreuves écrites

- Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit et adressées à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org) dans les 8 jours qui suivent la communication des résultats d'admissibilité et d'admission.

- Les jurys des concours étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

#### Obtention des photocopies des épreuves

- Les candidats pourront, à partir du 15 septembre 2013 et jusqu'au 15 novembre 2013, faire la demande écrite de la photocopie de leurs copies de concours en contrepartie du paiement d'un montant de 10,00 euros TTC par copie de concours demandée. Aucune demande de communication ne sera accordée au-delà de cette période. La possibilité d'obtention des copies de concours ne s'applique pas aux grilles de test comportant des questions à choix multiples.

- La communication des copies aux candidats n'est pas de nature à entraîner la remise en cause de la note, ni le résultat du ou des concours.

### III. Protection des données personnelles

#### Collecte des données personnelles

ECRICOME procède à la collecte et au traitement de données personnelles des candidats, et notamment des informations indiquées à l'article I ci-dessus, de leurs coordonnées bancaires, ainsi que de leurs données de connexion.

Les candidats sont informés, au moment de la collecte, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses qui leur sont demandées. À défaut de fournir les informations obligatoires, les candidats ne pourront bénéficier des services proposés par ECRICOME.

#### Finalités du traitement

Les données personnelles des candidats sont traitées par ECRICOME aux fins de la gestion des demandes d'informations des candidats, de leur inscription aux concours proposés par ECRICOME, de la gestion du déroulement des concours, de la publication des résultats aux concours. Les candidats sont informés de ce que leurs résultats seront publiés sur le site Internet d'ECRICOME au moyen d'un numéro ne permettant qu'une identification indirecte, réservée au candidat concerné, à ECRICOME et aux écoles partenaires.

#### Destinataires

Les données personnelles des candidats ne sont communiquées qu'aux personnels d'ECRICOME, aux prestataires avec lesquels elle travaille (par exemple les organismes financiers pour le paiement des frais d'inscription) et aux écoles partenaires. Les données personnelles des candidats ne sont en aucun cas transférées vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat.

#### Droits des candidats

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour des raisons légitimes.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment (I) en ligne sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org), (II) par courrier postal adressé à ECRICOME, 23 rue Louis Le Grand, 75002 Paris, (III) par téléphone au 01 40 73 83 30 ou (IV) par courrier électronique à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org).

#### Cookies

Comme la plupart des sites internet, le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) utilise des cookies afin de garder la trace de la navigation des candidats sur le site, d'améliorer la navigation sur le site et d'adapter le contenu du site à leurs attentes. Si les candidats le souhaitent, l'icône « aide » qui se trouve dans la barre d'outils sur la plupart des navigateurs leur expliquera comment désactiver ces cookies. Toutefois, si les candidats paramètrent leur navigateur afin que les cookies soient désactivés, il se peut qu'ils ne puissent plus accéder à certains espaces du site. Les cookies utilisés par Ecricome sont actifs jusqu'à la publication des admissions.

**RÈGLEMENT TREMPLIN AFFECTATIONS ET INSCRIPTIONS 2013**[www.tremplin-affectations.org](http://www.tremplin-affectations.org)

HOTLINE: 01 40 73 83 30 pour vous aider, ouverte du 17 juin au 24 juillet, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h  
Attention pour tous les horaires, lire « heure de PARIS »

*Toute inscription dans ce dispositif centralisé vaut accord du candidat sur ces mesures*

**ÉTAPE 1 : RESULTATS D'ADMISSION**

Le 25 juin à 15 h :

**Le candidat trouve dans son espace personnel sur le site mentionné ci-dessus ses résultats** d'admission, rang, notes et statut (admis, liste d'attente ou refusé)

**ÉTAPE 2 : PRISE DE POSITION**

Avant le 1er juillet à 23 h 59 (après cette date, l'accès sera fermé).

**Le candidat exprime son ordre de préférence des écoles** (de 1 à ...) à renseigner dans l'espace dédié.

Sans prise de position avant cette date, cela correspond à une démission totale et le candidat ne pourra intégrer aucune des écoles.

De même un ordre de préférence exprimé sans empreinte de carte bancaire vaut démission totale.

*Attention : optimisez vos chances d'intégration en classant toutes les écoles qui vous intéressent quel que soit votre rang dans ces écoles. Cela ne remettra pas en cause votre intégration dans les écoles où vous avez été admis(e). Pour les écoles qui ne vous intéressent pas, mettre la mention « démission ».*

*Attention :* le candidat doit se munir d'une carte bancaire lui permettant de confirmer sa prise de position. **La date de validité de la carte ne doit pas être antérieure à juillet 2013 (07/13).**

Le candidat trouve la confirmation de sa prise de position dans son espace personnel et doit vérifier l'ordre de préférence indiqué. **Il peut procéder à une modification (changement d'ordre, retrait d'une école, désistement total) dans son espace personnel jusqu'au 17 juillet 20 h** (dans le cadre d'un désistement total avant cette date, l'empreinte de carte est détruite, elle n'est débitée d'aucun montant)

**ÉTAPE 3 : RÉSULTATS D'AFFECTATION**

Le 18 juillet à 18 h :

**Le candidat trouve dans son espace personnel son résultat d'affectation.** Celui-ci vaut inscription et ne peut plus être modifié quelle qu'en soit la raison invoquée.

- **En cas d'affectation :** la carte bancaire est débitée le 18 juillet de l'acompte de 800 euros (cet acompte vient en déduction des frais de scolarité de l'école que le candidat intègre).
- **En cas de non affectation :** si le candidat n'est pas affecté dans une des écoles, l'empreinte de carte bancaire est détruite.
- **En cas de désistement :** si le désistement est signalé après le 17 juillet à 20 h, la carte est débitée de l'acompte de 800 euros qui reste acquis à l'école où le candidat était affecté. Les écoles d'Ecricome laissent une très grande période de réflexion aussi cette date est sans appel.

**ÉTAPE 4 : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES**

Le résultat d'inscription transmis qui se trouve dans l'espace personnel est définitif et ne peut être modifié quelle qu'en soit la raison.

*L'inscription est réalisée, en fonction des choix du candidat, dans la limite des places publiées et non occupées par des candidats mieux classés que lui pour cette école. Désormais il est en contact avec les services de cette école.*

**CALENDRIER 2013**

Dates	Étapes	Procédure d'affectation et d'inscription
Judi 23 mai 15 h	Publication des admissibilités	Site <a href="http://www.tremplin-affectations.org">www.tremplin-affectations.org</a>
Mardi 25 juin 15 h	Publication des admissions	Site <a href="http://www.tremplin-affectations.org">www.tremplin-affectations.org</a>
Du mercredi 26 juin 16h00 au lundi 1er juillet 23 h 59	Classement ordre de préférence d'inscription	Site <a href="http://www.tremplin-affectations.org">www.tremplin-affectations.org</a>
du mardi 2 au mercredi 17 juillet 20 h	Possibilité de modification de l'étape précédente	Possibilité de modification de ses choix par le candidat ou de désistement, partiel ou total
Judi 18 juillet à 18 h	Affectation	Le candidat est affecté dans une école classée, la carte bancaire est débitée de l'acompte de 800 euros. Le candidat est désormais en contact avec son école pour préparer sa rentrée. Il trouve dans son espace personnel un lien pour s'inscrire « administrativement » à son école.

### 4.3 Écoles relevant de la banque ECRICOME BACHELOR

#### Épreuves et coefficients

Pour le concours ECRICOME BACHELOR (Bac+3)

	Écrit	Oral		Total coefficients
	- logique & Anglais-français	Entretien découverte	Anglais	
BEM SUP'TG Bordeaux	12	6	2	20
EUROMED MANAGEMENT Programme supérieur de gestion et de commerce (ex EGC Méditerranée)	12	6	2	20
ICN SUP EST	10	8	2	20
RMS SUP TG	10	7	3	20
ROUEN BUSINESS SCHOOL ISPP	10	7	3	20

#### RÈGLEMENT DU CONCOURS ECRICOME BACHELOR

##### I - INSCRIPTION

###### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats pourront s'inscrire au concours ECRICOME BACHELOR - uniquement depuis le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) dans la rubrique écoles de Commerce. Ce qui implique pour le candidat le respect de la procédure Admission Post-Bac et son calendrier.

Les profils requis sont les suivants :

- étudiants en classe de terminale (admission sous réserve de l'obtention du baccalauréat avant la rentrée 2013) de lycées français situés en France ou à l'étranger ;
- titulaires du baccalauréat ou d'un titre reconnu équivalent âgés de moins de 26 ans.

Les candidats ne peuvent pas présenter :

- plus de trois fois le concours ECRICOME BACHELOR.

###### MODALITÉS D'INSCRIPTION

###### Saisie du formulaire d'inscription en ligne

L'inscription s'effectue entre le 20 janvier 2013 et le 20 mars 2013 sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

Pour s'inscrire, le candidat doit disposer d'une adresse e-mail personnelle : cette adresse devra rester valide depuis l'inscription jusqu'à la rentrée 2013.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date du 20 mars 2013. Le candidat doit ensuite suivre la procédure d'Admission Post-Bac.

Le candidat devra choisir son centre d'examen écrit, depuis le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

###### Procédure complémentaire

Comme le prévoit la procédure Admission Post-Bac, les écoles ECRICOME BACHELOR peuvent proposer une session complémentaire en juillet 2013, si des places n'avaient pas été attribuées. La date reste soumise à la volonté des écoles et à leur capacité d'intégrer de nouveaux candidats.

La procédure complémentaire s'effectue uniquement sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

Les frais d'inscription sont fixés à 130 € TTC pour une ou plusieurs inscriptions, et à 65 € TTC pour les candidats justifiant d'un statut de boursier pour l'année en cours.

Le règlement des droits d'inscription s'effectue lors de l'inscription en ligne par carte bancaire uniquement. L'inscription au concours est considérée définitive une fois acquittée le paiement complet des droits d'inscription.

En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des droits d'inscription est remboursé, déduction faite d'un montant de 30 € TTC forfaitaire retenu au titre des frais de gestion de dossier exposés par ECRICOME BACHELOR. Le remboursement sera effectué par chèque bancaire à l'ordre du candidat après la clôture d'expression des vœux dans Admission Post-Bac.

En cas de désistement après la clôture des inscriptions, le montant des droits d'inscription restera acquis à ECRICOME BACHELOR à titre d'indemnisation forfaitaire, quel que soit le motif du désistement.

Le candidat doit envoyer ses pièces justificatives à ECRICOME BACHELOR (par exemple : justificatif de bourse) pour finaliser son inscription. Le dossier scolaire du candidat n'est pas examiné dans le cadre du concours.

###### L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

###### Documents à fournir à ECRICOME BACHELOR pour les candidats boursiers

Les candidats de l'enseignement supérieur français devront fournir une copie de la décision nominative d'attribution définitive de bourse pour l'année universitaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous, au moins deux semaines avant le début des épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

par e-mail à [bourse@ecricome.org](mailto:bourse@ecricome.org) ou par courrier à Concours ECRICOME Bachelor 23 rue Louis Le Grand 75002 Paris

Candidats tiers-temps

Pour bénéficier de la mesure « Tiers-temps supplémentaire » pour les épreuves écrites et/ou orales, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent fournir leur attestation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) au moins deux semaines avant les épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

par e-mail à [bourse@ecricome.org](mailto:bourse@ecricome.org) par courrier à Concours ECRICOME Bachelor 23 rue Louis Le Grand 75002 Paris

Candidats sportifs de haut niveau

Le candidat doit justifier de sa qualité particulière en fournissant un justificatif d'inscription pour l'année en cours délivrée par la direction régionale de la jeunesse et des sports confirmant que sa discipline sportive est reconnue de haut niveau par la commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) du Ministère de la Santé et des Sports au moins deux semaines avant les épreuves écrites. Cette attestation sera à envoyer :

par e-mail à [bourse@ecricome.org](mailto:bourse@ecricome.org) par courrier à Concours ECRICOME Bachelor 23 rue Louis Le Grand 75002 Paris

## II - RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Programme des concours

Le programme est disponible sur [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) : il se compose de 3 épreuves, une écrite, 2 orales. Il n'y a pas d'admissibilité, les candidats présentent tous l'épreuve écrite et les épreuves orales qui se déroulent à la suite de l'épreuve écrite. L'oral d'anglais est commun aux écoles, le candidat choisit lors de son inscription l'école dans laquelle il présentera cette épreuve. Les candidats doivent prendre rendez-vous dans chaque école pour leurs épreuves orales depuis leur espace personnel accessible depuis le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) dès le 05 avril 2013.

### Déroulement des épreuves

L'épreuve écrite commune se déroule le même jour et aux mêmes heures pour tous les candidats quel que soit le centre ECRICOME BACHELOR sélectionné. L'épreuve orale d'anglais est commune aux écoles.

Les épreuves orales, se déroulent durant la période indiquée pour chaque école.

L'épreuve d'entretien de découverte est elle, spécifique à chaque école.

L'avis d'ouverture des sessions annuelles de recrutement est publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il précise :

- Le nombre de places mises au concours ;
- La date des épreuves écrites ;
- Les lieux et dates d'ouverture et de clôture d'enregistrement des inscriptions ;
- Le tableau des coefficients par épreuve.

### Convocation à l'épreuve écrite

Les candidats seront convoqués directement par le concours ECRICOME BACHELOR, depuis leur espace personnel accessible depuis [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org). Aucune convocation n'est adressée par voie postale aux candidats.

### Déroulement des épreuves

Les épreuves écrites et orales se déroulent du lundi au samedi inclus. Le candidat doit respecter impérativement la date et l'heure de sa convocation ainsi que toute règle annoncée au moment du concours. Aucune modification de la date de convocation n'est possible.

Est considéré comme retardataire tout candidat qui se présente dans la salle après la distribution des sujets. Le candidat retardataire sera admis à composer jusqu'à une demi-heure de retard après le début des épreuves mais il devra terminer l'épreuve en même temps que les autres candidats. Le candidat dont le retard excède la durée d'une demi-heure après le début des épreuves se verra refuser l'entrée de la salle de concours.

- Tout candidat qui, pour quelque raison que ce soit, et même en cas de force majeure, ne participe pas à une épreuve écrite, est considéré comme absent. Tout candidat absent à une épreuve est éliminé.

Pour chacune des épreuves, le candidat doit être muni de sa convocation et de la pièce d'identité en cours de validité utilisée lors de l'inscription et comportant une photographie récente. Dans le cas où sa pièce d'identité aurait plus de 3 ans, il devra se munir, en complément, d'une seconde pièce justifiant de son identité avec une photographie plus récente (carte d'étudiant, carte de transport, etc.).

- Après vérification de son identité, il signe la feuille de présence. La signature devra être la même pour toutes les épreuves. Le candidat devra émarger pour chacune des sous-épreuves. Cette dernière sera contrôlée à partir de la signature-test demandée avant le début de l'épreuve écrite.

- Tout candidat qui a signé la feuille de présence à une épreuve est considéré comme ayant participé au concours.

Tout candidat portant un appareil auditif doit le signaler au responsable de salle dès son arrivée.

Le candidat suit les instructions qui lui sont données et ne peut utiliser que les copies et brouillons fournis par le centre de concours.

Tout candidat peut être autorisé à quitter la salle, mais seulement une heure après le début de l'épreuve en cours. Toute sortie de salle est interdite dans le dernier quart d'heure de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve écrite, tout candidat est tenu de remettre une copie ou une grille de réponse, même blanche, au responsable de salle, sous peine d'élimination. Aucune feuille de brouillon placée dans la copie ne pourra être corrigée.

### Épreuves orales

Suite à l'épreuve écrite, tous les candidats présentent les épreuves orales suivantes :

- L'ÉPREUVE D'ANGLAIS (40 minutes) : commune à l'ensemble des écoles

le candidat présente une seule fois l'épreuve d'anglais, dont la note sera commune pour chaque école présentée. Cette épreuve se base sur l'étude d'un document écrit, avec 20 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien.

**- L'ENTRETIEN DE DÉCOUVERTE (30 minutes) :**

Il prend la forme d'une discussion entre le candidat et un jury composé d'au moins deux personnes et vise à évaluer le potentiel du candidat et sa personnalité.

Pour chaque école de commerce présentée, vous devrez passer un entretien de découverte.

Les candidats résidant à l'étranger poursuivant leur scolarité dans un lycée français et éligibles au dispositif Admission Post-Bac peuvent présenter l'épreuve écrite dans le centre de Dakar au Sénégal ou de Casablanca au Maroc, et choisir de présenter les épreuves orales dans un de ces deux centres internationaux. Le choix de leur centre d'épreuve écrite et celui de leur(s) centres d'épreuves orales s'effectue lors de l'inscription dans Admission Post-Bac.

**Matériel et documents**

- L'utilisation de tout document ou matériel en dehors de stylos, crayons et gomme, quelles que soient les épreuves, est interdite.

**Comportements pouvant faire l'objet d'une sanction**

- Toute violation ou tentative de violation d'anonymat ;
- Les bavardages, l'échange de matériel ou de documents ou tout essai d'entrer en communication avec un autre candidat ou toute autre personne non habilitée pendant une épreuve ;
- Toute agitation ou manifestation intempestive susceptible de gêner les autres candidats ;
- L'utilisation, ou l'essai d'utilisation ou la possession à proximité du candidat : de tous documents non autorisés (tables mathématiques, papiers divers, notices apportées par le candidat, dictionnaires non autorisés, etc.), de matériels non autorisés (baladeurs, casques divers, machines à calculer, règles à calcul, téléphones portables ou tout autre moyen de communication, etc.) ;
- Cette liste n'est pas exhaustive et la direction se réserve le droit de sanctionner tout comportement anormal.

**Sanctions**

- Les comportements décrits dans la section précédente peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées ultérieurement.

- Le comité de direction d'ECRICOME BACHELOR des concours et les jurys d'admission se réservent le droit, a posteriori, d'attribuer zéro au candidat ayant violé le présent règlement pour une ou plusieurs épreuves, ou de prononcer des sanctions plus graves comme :

- . l'exclusion définitive de cette session d'épreuves,
- . l'interdiction de se présenter aux concours futurs,
- . la communication de ces éléments au ministère de l'éducation nationale, aux autres banques d'épreuves ou autres écoles.

- Il est rappelé que toute déclaration fautive ou erronée entraîne l'exclusion du candidat des épreuves du concours, quelle que soit l'étape du concours.

**RÉSULTATS**

- les candidats devront classer leurs vœux pour pouvoir être affectés dans une école, aux dates prévues par le portail Admission Post Bac.

- Les notes obtenues seront publiées depuis leur espace personnel accessible depuis [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org). Les candidats seront informés de leur école d'affectation via le portail Admission Post-Bac en fonction des résultats obtenus et du classement de leurs vœux.

- Pour confirmer leur inscription et réserver leur place, ils devront verser un acompte de 800 €. Cet acompte vient en déduction des frais de scolarité de l'école qu'ils intègrent, et ne pourra pas faire l'objet d'une demande de remboursement, sauf en cas de non réussite au baccalauréat, sur envoi du justificatif par email à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org) ou par courrier à ECRICOME BACHELOR 23 rue Louis Le Grand, 75002 Paris.

Le remboursement de l'acompte sera effectué par chèque bancaire à l'ordre du candidat.

**III - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

**Collecte des données personnelles**

Ecricome procède à la collecte et au traitement de données personnelles des candidats, et notamment des informations indiquées à l'article I ci-dessus, de leurs coordonnées bancaires, ainsi que de leurs données de connexion.

Les candidats sont informés, au moment de la collecte, du caractère obligatoire ou facultatif des réponses qui leur sont demandées. À défaut de fournir les informations obligatoires, les candidats ne pourront bénéficier des services proposés par ECRICOME BACHELOR.

**Finalités du traitement**

Les données personnelles des candidats sont traitées par ECRICOME BACHELOR aux fins de la gestion des demandes d'informations des candidats, de leur inscription aux concours proposés par ECRICOME BACHELOR, de la gestion du déroulement des concours, de la publication des résultats aux concours.

**Destinataires**

Les données personnelles des candidats ne sont communiquées qu'aux personnels d'ECRICOME BACHELOR, aux prestataires avec lesquels elle travaille (par exemple les organismes financiers pour le paiement des frais d'inscription) et aux écoles partenaires. Les données personnelles des candidats ne sont en aucun cas transférées vers des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat.

**Droits des candidats**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à leur traitement pour des raisons légitimes.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment (I) en ligne sur le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org), (II) par courrier postal adressé à ECRICOME BACHELOR, 23 rue Louis Le Grand, 75002 Paris, (III) par téléphone au 01 40 73 83 30 ou (iv) par courrier électronique à [concours@ecricome.org](mailto:concours@ecricome.org).

**Cookies**

Comme la plupart des sites internet, le site [www.ecricome.org](http://www.ecricome.org) utilise des cookies afin de garder la trace de la navigation des candidats sur le site, d'améliorer la navigation sur le site et d'adapter le contenu du site à leurs attentes. Si les candidats le souhaitent, l'icône « aide » qui se trouve dans la barre d'outils sur la plupart des navigateurs leur expliquera comment désactiver ces cookies. Toutefois, si les candidats paramètrent leur navigateur afin que les cookies soient désactivés, il se peut qu'ils ne puissent plus accéder à certains espaces du site. Les cookies utilisés par ECRICOME BACHELOR sont actifs jusqu'à la publication des admissions.

**4.4 Écoles relevant de la banque SESAME****4.4.1 Épreuves écrites**

ÉCOLES	LV 1 1 h 30	LV2 1 h 30	ANALYSE/SYNTHESE 4 h	LOGIQUE 1 30 min	LOGIQUE 2 30 min	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed	2	2	4	2	2	12
CESEM Reims Tous programmes	4	-	5	1,5	1,5	12
EBP International	2	2	4	2	2	12
EPSCI	3	1	4	2	3	13
ESCE	5	2	4	1,5	1,5	14
IFI	3	1	4	1	1	10
EM Normandie tous parcours	4	-	5	2	1	12

**4.4.2 Épreuves orales**

Les épreuves d'admissibilité sont organisées individuellement par les écoles membres de SESAME. Les notes sont cumulées avec les résultats de l'écrit pour calculer le résultat final, qui est publié par SESAME.

ÉCOLES	ENTRETIEN	LANGUE 1	LANGUE 2	TOTAL COEFFICIENTS
CeseMed	6	2	-	8
CESEM Reims	4	4	-	8
EBP International	6	2	-	8
EPSCI	4	2	1	7
ESCE	6	0	0	6
IFI	6	3	1	10
EM Normandie	7	5	-	12

**4.4.3 Gestion des intégrations des candidats admis et des affectations des candidats sur liste d'attente : SESAME 2012/2013**

SESAME centralise les décisions d'intégration, de démission ou de préférence d'intégration des candidats, ainsi que la gestion des acomptes sur frais de scolarité, qui valident les prises de décision.

Le système affecte les candidats sur liste d'attente les mieux placés en fonction des places vacantes créées par les démissions et les intégrations des candidats-multi-admis. Les résultats sont publiés sur le site internet de SESAME. Les candidats n'ont qu'un seul interlocuteur, ce qui simplifie et accélère le processus d'affectation.

**4.5 Écoles relevant de la banque ACCES****4.5.1 Épreuves écrites**

ÉPREUVES	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Synthèse	4 h			6	6	5
Raisonnement logique et mathématiques	3 h			8	8	7

Ouverture culturelle	1 h 30	3	3	5
Anglais	1 h 30	3	3	3
Seconde langue (allemand - espagnol - italien)	1 h	bonus		

#### 4.5.2 Épreuves orales (propres à chaque école)

	DURÉE			COEFFICIENTS		
	ESSCA	IESEG	ESDES	ESSCA	IESEG	ESDES
Entretien(s)	2 h	45 min	45 min	10	7,5	7
Anglais	45 min	30 min	30 min	3	2,5	3

#### 4.6 Écoles relevant de la banque TEAM

##### CONCOURS TEAM

##### Épreuves écrites

	DURÉE			COEFFICIENT		
	ICD	ISTEC	IDRAC	ICD	ISTEC	IDRAC
TAGE (mémorisation ; traitement de données quantitatives, logique)	1 h 55			2	3	1
Anglais	30 min			2	1	2
Option obligatoire (Culture générale ou économie et sociologie ou Langue vivante 2 ou mathématiques)	30 min			1		2

##### Épreuves orales :

##### - Institut international du commerce et du développement (ICD)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	40 min	3
Anglais	20 min	1

##### - Institut de recherche et d'action commerciale de Lyon (IDRAC LYON)

NATURE	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel français anglais	30 min	5 (3 + 2)

##### - Institut supérieur des sciences, techniques et économie commerciales (ISTEC Paris)

	DURÉE	COEFFICIENT
Entretien individuel	45 min	4
Entretien de groupe	60 min	1

#### 4.7 Écoles relevant de la banque PASS

##### Épreuves écrites

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Revue de presse internationale (préparation)	1 heure 30		/	
Environnement et culture internationale	1 heure		100	
Logique et analyse quantitative	1 heure 30		100	
Anglais - use of English & listening test	1 heure 30		125	
Autres langues vivantes	30 min		75	

Épreuves orales

ÉPREUVES	DURÉE		COEFFICIENTS	
	ECE	ESPEME	ECE	ESPEME
Entretien de motivation	30 min		125	
Exposé revue de presse	5-7 min		75	

**4.8 Écoles relevant du concours Bachelor EGC**

	Épreuves écrites*			Épreuves orales		
	Anglais QCM	Test de logique-mémorisation	Épreuve de synthèse	Entretien	Anglais	Espagnol
Durée	40 min	60 min	120 min	1 h	15 min	20 min
EGC Poitou Charentes (Angoulême)	3	2	5	10		
EGC Bayonne	3	4	5	8		X 20 min
EGC Martinique	2	4	4	8	2	
EGC du Maine (Le Mans)	3	4	5	8		
EGC Midi-Pyrénées	2	3	5	10		
EGC Orléans	3	3	4	10		
EGC Réunion	2	2	3	12	1**	
EGC Basse-Normandie (Saint-Lô)	2	4	4	10		
EGC Drôme-Ardèche	3	3	4	5		
EGC Vendée	2	3	4	7+2 (10 mn en anglais)		

\*Il n'y a pas de notion d'admissibilité.

Bayonne, Orléans et Basse-Normandie (St-Lô), Martinique : une note inférieure à 6/20 à l'oral est éliminatoire

EGC Drome-Ardèche : une note inférieure à 6/20 à l'entretien est éliminatoire

EGC Bayonne, Martinique : épreuve facultative : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte

EGC Martinique : l'oral d'anglais est intégré dans l'entretien.

Épreuve écrite optionnelle de langue vivante 2 à l'écrit : 30 min et seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte. Les points supplémentaires à la moyenne, affectés du coefficient 1, sont ajoutés au total des épreuves écrites

\*\*EGC Réunion : anglais à l'oral est une épreuve spécifique.

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des écoles du réseau EGC adhérant à la banque d'épreuves Bachelor EGC :

EGC Poitou-Charentes Angoulême

EGC Bayonne

EGC Martinique - Fort-De-France

EGC LA REUNION

EGC Vendée - La Roche-Sur-Yon

EGC du Maine - Le Mans

EGC Midi-Pyrénées, campus de Montauban

EGC Midi-Pyrénées, campus de Rodez

EGC Midi-Pyrénées, campus de Tarbes

EGC Orléans

EGC Basse Normandie – Saint-Lô

EGC Drôme-Ardèche - Valence

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites éventuelles susceptibles d'être engagées.

## 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES AUX ÉCOLES

Les candidats sont autorisés à participer au cours d'une même année scolaire à un concours par école.

Le passage des épreuves d'admission à une autre date de concours, dans une autre école est autorisé.

Tous les candidats ayant répondu à l'appel de leur nom à l'une des épreuves sont considérés comme ayant participé au concours.

Les candidats pourront s'inscrire au concours Bachelor EGC - uniquement via le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), filière Ecoles de Commerce - sur son centre d'examen et auprès de la ou les EGC de son choix. Ce qui implique pour le candidat le respect de la procédure APB et son calendrier.

## 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert aux candidats français ou étrangers, âgés de moins de 26 ans au 1er janvier de l'année de rentrée dans l'école.

Sont autorisés à se présenter au concours d'entrée, les élèves de terminale, l'admission dans les écoles étant soumise à l'obtention du bac, les bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense. Les candidats étrangers sont soumis à la procédure via le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr). S'ils ont un numéro d'INE ils l'intègrent, sinon, ils cochent « pas de numéro d'INE ».

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

## 3 - INSCRIPTION AU CONCOURS

### 3.1 CALENDRIER D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 janvier 2013 et se clôturent le 20 mars 2013 à minuit sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

Le candidat devra choisir l'un des 2 sessions proposées dans le cadre de la procédure principale d'Admission post-bac :

**Samedi 6 avril 2013**

**Samedi 4 mai 2013**

### 3.2 PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

Dans l'éventualité où des places resteraient disponibles au sein de leur établissement, les EGC proposeraient une session le 9 juillet 2013, avec date d'ouverture aux inscriptions, le 28 juin 2013 à 14 h et date limite d'inscription, le 5 juillet 2013 à minuit. Cette date reste soumise à la volonté des écoles et à leur capacité d'intégrer de nouveaux candidats.

Un candidat en liste d'attente sur une autre EGC, pourra s'inscrire sur la session de juillet, tant qu'il n'est pas confirmé ailleurs.

La procédure complémentaire s'effectue uniquement sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr).

### 3.3 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), de la manière suivante :

- Inscription auprès de la ou des EGC (maximum 12 choix possibles dans la filière commerce) où le candidat souhaite s'inscrire (= lieu où il passera l'oral). Chaque inscription donne lieu à un paiement de 75 €. Le lieu d'examen et le choix de l'école peuvent correspondre à la même EGC. Le candidat devra choisir son centre d'examen, qui pourra être l'EGC qu'il souhaite intégrer ou non.

- Le candidat remplit impérativement la fiche d'inscription en ligne :

Seule la réception des pièces justificatives (par exemple : justificatif de bourse) valide définitivement l'inscription au concours. Dans l'éventualité d'une candidature sur plusieurs campus, le candidat devra envoyer ses pièces justificatives à toutes les écoles auprès desquelles il candidate.

- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et transmises.

- Aucune inscription ne sera acceptée après la date du 20 mars 2013.

- Les candidats éligibles à la procédure complémentaire pourront s'inscrire à partir du 28 juin 2013 à 14 h.

- Les frais d'inscription au concours restent acquis en cas de désistement.

### **3.4 ENVOI DU PAIEMENT**

Les candidats payant en ligne devront l'avoir fait pour le 20 mars 2013 au plus tard.

Les candidats des EGC de la Martinique, et la Réunion, peuvent régler leur inscription au concours en ligne, mais ont également la possibilité de payer par chèque ou virement : ils doivent adresser, au plus tard à la date de clôture des inscriptions, le 20 mars 2013 (le cachet de la poste faisant foi) le paiement (chèque ou justificatif de virement), si celui-ci n'a pas été effectué en ligne.

### **3.5 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION**

Chaque école accusera réception de l'inscription du candidat via APB et lui enverra une convocation par courrier.

### **3.6 PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION**

L'inscription définitive au concours est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription.

Ceux-ci sont obligatoirement réglés en ligne pour toutes les EGC, à l'exception des EGC de la Martinique et la Réunion qui acceptent la possibilité d'un règlement par chèque ou par virement.

- Le montant est fixé pour le concours 2013 à 75 € par école choisie.

Les lycéens-étudiants boursiers sur l'année scolaire 2012-2013 devront s'acquitter du paiement au concours et feront l'objet d'un remboursement sous 2 conditions :

- participation effective aux épreuves écrites et orales où ils se sont inscrits ;

- transmission du justificatif du statut de boursier.

### **3.7 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES COMMUNIQUÉES PAR LES CANDIDATS**

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque Bachelor EGC s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque Bachelor EGC.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

## **4 - ORGANISATION DES ÉPREUVES**

### **4.1 PROGRAMME DES CONCOURS**

Les programmes retenus pour le concours Bachelor EGC sont ceux de l'éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

### **4.2 ÉPREUVES ET COEFFICIENTS**

Pour les concours de la banque Bachelor EGC, toutes les épreuves écrites sont communes aux écoles.

Les coefficients sont attribués librement par chaque école.

Ainsi un candidat aura une moyenne et un classement propres à chaque école.

Nature	Modalités	Durée	Lieu*
Anglais	Épreuve écrite QCM	40 minutes	Centre d'examen
Test Logique / Mémorisation	Épreuve écrite QCM	60 minutes	Centre d'examen
Épreuve de synthèse	Épreuve écrite	120 minutes	Centre d'examen
Entretien	Épreuve orale**	60 minutes	Chaque école postulée

*Des épreuves complémentaires peuvent être organisées par certaines écoles.*

*\* Le candidat doit passer les épreuves écrites dans le centre d'examen de son choix. Les épreuves orales se passent dans chacune des écoles postulées.*

*\*\* L'entretien peut avoir lieu à une date autre que celle des épreuves écrites.*

### 4.3 CONVOCATION

Le candidat recevra une convocation précisant le lieu et les horaires des épreuves, ainsi que le matériel et les pièces à apporter.

### 4.4 VÉRIFICATION D'IDENTITÉ

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie.

### 4.5 DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

## 5 - ADMISSION

### 5.1 JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste de classement des candidats. Les délibérations d'admission sont prononcées par le jury qui est souverain. Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes.

### 5.2 CONFIRMATION D'INTEGRATION

À l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé de son admission via APB à partir du 13 juin 2013, à 14 h et devra répondre selon le calendrier mis en place par APB :

- **Première phase :**    **jeudi 13 juin 14 h**    (simulations du 4 au 11 juin midi)  
Réponse des candidats avant le 18 juin 14 h  
Démission des candidats sans réponse le 20 juin 14 h
- **Deuxième phase :**    **jeudi 27 juin 14 h**    (simulations du 21 au 25 juin midi)  
Réponse des candidats avant le 2 juillet 14 h  
Démission des candidats sans réponse le 4 juillet 14 h
- **Troisième phase :**    **dimanche 14 Juillet 14 h**    (simulations du 9 au 12 juillet midi)  
Réponse des candidats avant le 17 juillet 14 h  
Démission des candidats sans réponse le 19 juillet 14 h

Passés ces délais présentés dans chaque phase et sans confirmation de la part du candidat, sa place au sein de l'EGC sera réattribuée selon le classement de chaque EGC.

Le candidat admis ayant répondu « oui définitif » devra s'acquitter auprès de l'école retenue - afin de confirmer son inscription - d'un chèque d'arrhes sur les frais de scolarité.

Ce montant n'est pas restitué à l'exception des élèves de terminale qui n'auraient pas obtenu leur baccalauréat.

## 4.9 Écoles relevant de la banque d'épreuves ATOUT+3

### RÈGLEMENT DES CONCOURS DE LA BANQUE ATOUT+3 2013

Le présent règlement s'applique aux admissions en première année des programmes Bachelor des écoles de la banque ATOUT+3 :

- École Atlantique de Commerce - Groupe Audencia - Nantes
  - École de Management de Normandie (« diplôme d'enseignement supérieur en management international »)
  - ESC Dijon - Bourgogne (« diplôme d'études supérieures de gestion et commerce international »)
  - ESC Grenoble (programme « chargé d'affaires internationales »)
  - ESC Saint-Étienne (programme « centre de management commercial et international »)
  - Groupe ESC Pau (diplôme « management relation client »)
  - Groupe Sup de Co La Rochelle (« diplôme d'études supérieures en commerce et management opérationnel »)
  - NOVANCIA Business School Paris (« diplôme d'études supérieures en commerce et en entrepreneuriat »)
- et d'autres écoles : École de Management de Strasbourg pour son programme Bac+3 non visé, TELECOM École de Management - Évry

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours.

## 1 - CONDITIONS D'ADMISSION ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES AUX ÉCOLES

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, des deux sexes, âgés de moins de 26 ans au 30 septembre de l'année de rentrée dans l'école, aux élèves de terminales (l'admission dans les écoles est soumise à l'obtention du baccalauréat), aux bacheliers ou titulaires d'un titre français ou étranger admis en dispense.

Les candidats ne sont pas autorisés à participer à plus d'une session d'admission par an à la banque ATOUT+3. Le candidat présent à une épreuve ne peut pas se présenter aux sessions suivantes de l'année académique en cours. Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter la même année à deux voies différentes d'accès à une même école.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/1997 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (auprès de la mairie de leur domicile) puis de participer à une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

## 2 - INSCRIPTION AUX CONCOURS

### 2.1 Calendrier d'inscription

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des deux sessions annuelles du concours de la banque ATOUT+3. Le calendrier est le suivant :

Année 2013	1ère session	2ème session
<b>Ouverture des inscriptions</b>	1er décembre 2012	26 février 2013
<b>Clôture des inscriptions</b>	4 février 2013 minuit	9 avril 2013 minuit
Date limite d'envoi des pièces	5 février 2013	10 avril 2013
<b>Épreuves écrites</b>	<b>20 février 2013</b>	<b>24 avril 2013</b>
Jury d'admissibilité	6 mars 2013	13 mai 2013
<b>Inscription aux oraux</b>	<b>Du 8 au 12 mars 2013 minuit</b>	<b>Du 15 au 20 mai 2013 minuit</b>
<b>Épreuves orales</b>	du 14 au 23 mars 2013	du 22 mai au 1er juin 2013
Jury d'admission	27 mars 2013	5 juin 2013
<b>Date limite de confirmation</b>	6 avril 2013	15 juin 2013

### 2.2 Modalités d'inscription aux épreuves écrites

L'inscription aux épreuves écrites s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1/ Saisie et validation des données sur le site
- 2/ Paiement et édition du bordereau des « pièces justificatives »
- 3/ Envoi des pièces justificatives

Les candidats sont informés par mail à réception de leur envoi du caractère complet ou non de leur dossier.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies, en particulier à la langue choisie.

Aucune inscription ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions.

Le candidat ne peut concourir qu'une seule fois par an. Si un candidat n'a pas pu se présenter aux épreuves écrites de la première session, il pourra s'inscrire à nouveau pour la session suivante.

## 2.3 Édition du bordereau « paiement et pièces justificatives »

Après la validation de son dossier d'inscription et le paiement effectué, le candidat doit obligatoirement imprimer lui-même le bordereau des « pièces justificatives » au plus tard à la date limite d'inscription.

Les épreuves de la langue vivante II ne pourront plus être modifiées après l'édition du bordereau des « pièces justificatives ».

## 2.4 Envoi des pièces justificatives

Le candidat doit adresser, au plus tard à la *date limite d'envoi des pièces* (le cachet de la poste faisant foi), le bordereau des « pièces justificatives » accompagné des pièces justificatives demandées. Ce bordereau doit être signé par le candidat lui-même et également par son représentant légal s'il est mineur.

Cet envoi sera adressé à :

Direction des admissions et concours de la CCIP  
Concours ATOUT+3  
BP 31  
78354 JOUY-EN-JOSAS cedex

## 2.5 Documents à fournir

Les documents exigés en un seul exemplaire pour l'inscription à la banque ATOUT+3 sont :

- Une photocopie de l'une des pièces suivantes : carte nationale d'identité ou passeport. Ce document doit être en langue française.
- Une photocopie du diplôme de baccalauréat ou d'un titre français ou étranger équivalent au baccalauréat de l'enseignement du second degré admis en dispense pour les candidats étrangers,
- ou une photocopie du certificat de scolarité de l'année en cours attestant que le candidat est en classe de terminale à la date des épreuves.
- Pour bénéficier de l'exonération totale sur le montant des droits d'inscription à l'écrit, les candidats boursiers doivent fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours,
  - pour les candidats en terminale : bourse nationale des lycées délivrée par le rectorat,
  - pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat et qui sont dans l'enseignement supérieur : bourse de l'enseignement supérieur délivrée par le Crous.
- Les candidats « Pupille de la Nation » doivent fournir un extrait d'acte de naissance portant la mention « Pupille de la Nation » (ces candidats sont également exonérés des droits d'inscription).
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves. Le candidat doit imprimer lui-même le document précisant les instructions concernant la constitution et l'envoi de son dossier médical. Après avis de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement.

## 2.6 Confirmation finale d'inscription

Le candidat est alerté par messagerie électronique si des pièces justificatives sont manquantes.

Quand son dossier est complet et que le paiement des droits d'inscription est effectué, un message confirmant son inscription lui est adressé. Il peut également à tout moment consulter l'état de son dossier sur le site d'inscription à la rubrique « Liste des pièces justificatives » (mention « reçue » pour les pièces justificatives en particulier).

## 2.7 Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) sur le serveur internet.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, internet étant le moyen privilégié de communication retenu par la banque ATOUT+3 pour l'information du candidat. Ce dernier peut à tout moment contacter, après s'être identifié sur le serveur internet, la banque ATOUT+3 par la rubrique « Nous contacter » du site d'inscription.

Le candidat peut également, à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel, consulter son dossier et ce jusqu'à la fin des concours.

## 2.8 Paiement des droits d'inscription

L'inscription définitive aux concours de la Banque Atout+3 est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription. Ceux-ci sont réglés au moyen d'une carte bancaire par une transaction sur un serveur sécurisé. Ces droits d'inscriptions restent acquis même en cas de renonciation ou démission préalable aux concours.

Les droits d'inscription pour l'écrit s'élèvent à 130 euros et sont gratuits pour les candidats boursiers pour l'ensemble des écoles de la Banque Atout+3.

Les droits d'inscription pour l'oral s'élèvent, par école choisie, à :

- 30 euros pour les candidats non boursiers ;
- 15 euros pour les candidats boursiers.

## Protection des données personnelles communiquées par les candidats

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles de la banque ATOUT+3 et la direction des admissions et concours de la chambre de commerce et d'industrie de Paris s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, centres de concours, écoles membres de la banque ATOUT+3, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des concours et d'admission dans ces écoles.

Le candidat peut à tout moment vérifier les données figurant dans son dossier en consultant son dossier personnel accessible sur le site d'inscription.

## 3 - ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

### 3.1 Programme des concours

Les programmes retenus pour le concours ATOUT+3 sont ceux de l'éducation nationale pour les classes de terminales quelle que soit la section.

### 3.2 Épreuves et coefficients

Pour les deux sessions de concours de la banque ATOUT+3, les écoles ont fixé les épreuves écrites et coefficients suivants :

	EAC Nantes	EM Normandie	EM Strasbourg	ESC Dijon-Bourgogne	ESC Grenoble	ESC Saint-Etienne	Groupe ESC Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	NOVANCIA - Paris	TELECOM Ecole de Management
<b>Synthèse</b>	5	4	5	5	2	5	4	5	5	5
<b>Logique et ouverture au monde</b>	3	2	2	3	3	2	4	3	2	2
<b>Anglais</b>	3	4	3	3	6	3	2	3	3	3
<b>Langue vivante II</b>	1	2	2	1	1	2	2	1	2	2

Le candidat aura le choix pour la langue vivante II entre l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le chinois. Pour toutes les écoles, en ce qui concerne la langue vivante II, seuls les points au-dessus de la moyenne affectés du

coefficient sont pris en compte dans la note finale.

### **3.3 Convocation**

Le candidat est informé par messagerie électronique de la mise à disposition de sa convocation. Il doit l'imprimer afin de la présenter lors de chaque épreuve.

### **3.4 Vérification d'identité**

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

### **3.5 Déroulement des épreuves**

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, est absent à l'une des épreuves.

Tout candidat se présentant après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets n'est admis à composer qu'à titre conditionnel et ne bénéficie d'aucune prolongation. Les retards peuvent, le cas échéant, être soumis à l'appréciation du jury qui pourra attribuer la note zéro.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première demi-heure. En dehors de cette période, la réglementation des sorties temporaires est laissée à l'appréciation du chef de centre. Dans le cas d'une sortie définitive, le candidat doit remettre sa (ou ses) copie(s) ainsi que le sujet sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

Concernant les épreuves de QCM, le candidat doit se munir d'un stylo bille de couleur bleue ou noire sous peine de voir sa copie affectée de la note zéro.

À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre au responsable de salle sa copie. Si elle est rendue « blanche », elle sera alors signée.

Un candidat qui compose dans une autre langue vivante II que celle indiquée lors de son inscription verra son QCM affecté de la note zéro.

Un candidat sortant avant la fin des épreuves doit obligatoirement remettre le sujet en même temps que sa copie.

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. En règle générale, toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Il est interdit d'utiliser dans les salles de composition tout moyen de communication. Les téléphones portables et plus généralement tous les appareils disposant de capacités d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés dans les salles de concours. Aucun appareil, même éteint, ne doit être conservé sur les tables de composition.

Les baladeurs et casques anti-bruits sont interdits. Par ailleurs, le candidat portant un appareil auditif doit en faire part au responsable du centre de concours.

## **4 - ORGANISATION DES ÉPREUVES ORALES**

### **4.1 Modalités d'inscription**

L'inscription aux épreuves orales s'effectue obligatoirement par internet sur le site :

<http://www.concours-atoutplus3.com>

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription qui comprend les phases obligatoires suivantes :

- 1/ Saisie des choix des écoles
- 2/ Acceptation de la procédure d'inscription
- 3/ Confirmation des choix
- 4/ Paiement sécurisé par carte bancaire
- 5/ Prise de rendez-vous

Un candidat admissible à une session ne pourra pas passer les oraux de la session suivante.

Une suppression d'école ne peut se faire que pendant la période d'inscription.

### **4.2 Épreuves et coefficients**

Pour les deux sessions de concours de la banque ATOUT+3, les écoles ont fixé les épreuves orales et coefficients suivants :

	EAC Nantes	EM Normandie	EM Strasbourg	ESC Dijon-Bourgogne	ESC Grenoble	ESC Saint-Étienne	Groupe ESC Pau	Groupe Sup de Co La Rochelle	NOVANCIA -Paris	TELECOM École de Management
<b>Entretien collectif</b>	3						2	3		
<b>Entretien individuel</b>	6	7	9	8	12	8	7	6	8	8
<b>Anglais</b>	3	5	3	4		4	2	3	4	4
<b>Langue vivante II</b>		1	1	1			2			

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte pour la langue vivante II.

La langue vivante II présentée à l'oral est identique à celle présentée à l'écrit.

Pour l'admission au programme de l'ESC Grenoble, l'entretien individuel se déroule en anglais.

### 4.3 Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue des épreuves orales. Il prend en compte le total de points des notes obtenues aux écrits et aux oraux.

Le jury d'admission se réunit dans chaque école et détermine la liste des candidats admis définitivement ainsi qu'une liste complémentaire éventuelle sur laquelle figurent, par ordre de mérite, les candidats qui pourront être appelés en cas de désistement des admis définitifs, dans la limite du nombre de places mises au concours.

Pour 2013, 1255 places sont ouvertes au concours, dans les 10 grandes écoles membres d'Atout+3.

### 4.5 Confirmation d'intégration

À l'issue des jurys d'admission, le candidat admis doit s'acquitter auprès de l'école retenue d'un chèque d'acompte sur les frais de scolarité de 500 euros.

Ce montant ne pourra être restitué qu'en cas d'échec au baccalauréat.

## 5 - JURYS DE CONCOURS ET RÉCLAMATIONS

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury de concours de chaque école. Le jury est souverain.

Les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes. En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

Toutes les réclamations suite aux épreuves écrites doivent être formulées par écrit et adressées dans les dix jours qui suivent la communication des résultats sur le site internet de la banque ATOUT+3 à l'adresse suivante :

Direction des admissions et concours  
Concours ATOUT+3  
BP 31  
78354 JOUY-EN-JOSAS cedex

Toutes les réclamations suite aux épreuves orales doivent être formulées par écrit et adressées à l'école concernée dans les dix jours qui suivent la communication des résultats.

## 4.10 Écoles relevant de la banque d'épreuves LINK

### RÈGLEMENT CONCOURS LINK

#### I-1 - Conditions d'inscription concours link

Concours link est un concours post-bac qui regroupe 2 écoles de management parisiennes en 5 ans - Grade Master : EBS Paris et ESG Management School. Il est destiné à recruter les élèves en première année pour les titulaires du Baccalauréat français (ou équivalent international).

#### a- Conditions de candidature

Aucune condition d'âge, de nationalité, d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours link. Le nombre de places offertes est publié annuellement dans le Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche (B.O.ESR). Sont également publiées des informations sur les épreuves écrites et orales du concours (nature, durée et coefficients des épreuves).

Les candidats s'inscrivent pour un ou deux établissements, dans l'une des 5 sessions proposées chaque année :

1/ Le candidat aux deux établissements ne pourra se présenter qu'à une seule session de concours par année universitaire. Quel que soit le nombre d'établissements auxquels il postule, un candidat ne peut passer qu'une seule fois les épreuves par an.

2/ En cas de candidature à un seul établissement, puis d'admission dans ce même établissement, le candidat se verra refuser l'accès à l'une des sessions ultérieures dans l'autre établissement.

Les candidats étrangers sont admis à concourir dans les mêmes conditions que les candidats français sous réserve de satisfaire aux conditions fixées par le présent règlement. Néanmoins, EBS Paris et ESG Management School proposent des voies d'accès spécifiques pour les étudiants étrangers ou résidant à l'étranger dont les modalités d'admission sont disponibles sur chaque site internet des écoles.

**L'admission n'est valable que pour l'année en cours.** Elle n'est acquise qu'à condition que le candidat soit titulaire du Baccalauréat (ou titre équivalent) au moment de la rentrée universitaire.

Sauf dans les cas d'empêchement pour maladie ou accident grave (dûment justifiés), un candidat admis, qui ne s'est pas inscrit à l'EBS Paris ou ESG Management School dans les délais prévus pour chaque session, perd le bénéfice de son admission et devra, s'il souhaite intégrer l'une des deux écoles l'année suivante, passer de nouveau l'ensemble des épreuves du concours. Les reports d'admission d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre ne sont donc pas autorisés.

#### b- Modalités d'inscription concours link

Chaque école organise les épreuves d'admission selon le schéma suivant :

- **des épreuves communes**, à l'écrit, qui se déroulent sur une demi-journée, dont les résultats sont communs aux écoles et qu'il n'est possible de passer qu'une fois par an ;

- **des épreuves complémentaires**, spécifiques à chaque école, qui se déroulent sur une autre demi-journée.

Le candidat doit impérativement respecter la procédure d'inscription suivante :

**1) Le dossier de candidature est disponible sur internet ou accessible sur simple demande auprès de chaque établissement.**

Les inscriptions concours link se font soit par internet avec paiement en ligne sécurisé ([www.concours-link.fr](http://www.concours-link.fr)), soit en remplissant le dossier de candidature papier avec paiement par chèque.

Les pièces justificatives exigées pour l'inscription concours link, à fournir en un seul exemplaire, sont :

- Une attestation ou un certificat de scolarité pour l'année 2012/2013

- Pour les étudiants titulaires du Baccalauréat, fournir la photocopie du diplôme concerné et le relevé des notes.

- Pour les étudiants en cours d'obtention du Baccalauréat, l'inscription sera conditionnelle et ne pourra être validée qu'une fois la photocopie de celui-ci transmise au service Admissions de l'école de son choix dès son obtention.

- Les relevés de notes de 1ère et de Terminale, disponibles au moment de la candidature.

- Une photo d'identité

Le service Admissions se réserve le droit de reporter à une session ultérieure tout dossier de candidature incomplet.

Le candidat devra obligatoirement, tenir à jour ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.) pendant toute la durée du concours en contactant les services Admissions de l'EBS Paris ou ESG Management School (de son inscription jusqu'à la publication des résultats d'affectation dans les écoles).

**2) Choix du centre d'examen pour les épreuves communes**

Le candidat peut choisir de postuler pour 1 ou deux établissements par dossier papier ou en ligne.

- **Candidat à un établissement :**

Le candidat mentionne sa candidature unique à l'établissement choisi. Il passe nécessairement les épreuves dans l'établissement concerné. Il sera alors convoqué pour passer les épreuves sur une seule journée (épreuves écrites communes et épreuves complémentaires spécifiques).

En cas d'admission à cet établissement, il ne pourra plus candidater pour l'autre établissement au cours des sessions de la même année.

> S'il n'est pas admis dans l'établissement choisi, il garde toutefois le bénéfice de ses résultats écrits et peut postuler pour les épreuves complémentaires de l'autre établissement en s'acquittant des droits d'inscription complémentaires (voir §1c). En aucun cas, il ne sera autorisé à repasser les épreuves écrites.

> S'il est admis dans l'établissement choisi, il ne sera en aucun cas autorisé à s'inscrire au concours de l'autre établissement membre concours link.

#### **- Candidat aux deux établissements :**

Le candidat fait parvenir le dossier de candidature à l'établissement qu'il choisit pour centre d'examen pour les épreuves communes ou exprime son choix en ligne. Il se verra alors proposer le passage des épreuves communes et complémentaires de ce même établissement sur la même journée.

Le second établissement lui adressera une convocation pour ses propres épreuves complémentaires qui se dérouleront sur une autre demi-journée lors de la même session.

> S'il est admis dans les deux établissements, il devra indiquer de façon définitive son choix en faveur de l'un ou de l'autre dans les délais fixés pour la session (voir §3b). En aucun cas, il ne pourra revenir sur cette décision.

## **c- Conditions financières**

Les droits d'inscription concours link s'élèvent à 100 € pour un établissement et à 150 € pour deux établissements. Ils sont à verser soit par paiement électronique si la candidature est effectuée en ligne, soit par chèque si la candidature est effectuée via le format papier. Un candidat à un seul établissement mais souhaitant postuler à un 2ème établissement pour une même session ou à une session ultérieure en cas d'échec, devra s'acquitter de droits d'inscription complémentaires de 75 €. Les notes des épreuves communes seront transférées au 2ème établissement.

En cas de désistement, les candidats pourront obtenir le remboursement des droits d'inscription au concours versés sous réserve d'en avoir formulé la demande par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 7 jours ouvrés avant la première date de la session choisie.

En cas de non présence aux épreuves écrites communes ou complémentaires, la totalité du montant des droits d'inscription restera acquise sauf cas de force majeure, certificat à l'appui (exemple : raison médicale).

Les boursiers bénéficient d'une réduction de 50 % des droits d'inscription au concours et du remboursement intégral en cas d'inscription dans l'une des deux écoles.

Dans ce cas, le candidat devra fournir une photocopie de la décision nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le Crous.

## **I-2 - Organisation des épreuves communes**

### **a- Les épreuves**

#### **ÉPREUVES ÉCRITES COMMUNES**

Nature des épreuves	Nombre d'heures	EBS	ESG MS	Format des épreuves
<b>CAC</b> Compréhension, Analyse et Calcul	2h	Coeff. 4	Coeff. 4	QCM
<b>Anglais</b>	1h	Coeff. 4	Coeff. 3	Essai et QCM
<b>Économie ou</b> <b>Mathématiques ou</b> <b>LV2</b>	1h	Coeff. 2	Coeff. 3	Économie : QCM et rédaction Mathématiques : exercices LV2 : essai et QCM
<b>TOTAL</b>	4h	10	10	

Les épreuves sont élaborées par une instance académique composée d'enseignants des deux établissements. Que les épreuves se déroulent dans l'un ou l'autre des établissements, et quelle que soit la session, elles sont de nature et de niveau équivalents.

Les copies sont corrigées sur la base de l'anonymat selon le même barème par une équipe de correcteurs communs.

#### **Détail des épreuves :**

### **1) CAC : Compréhension, analyse et calcul**

#### **1.1 La raison d'être du CAC.**

Le CAC est un test d'aptitudes de 2 heures composé de 3 sous-tests destinés à évaluer :

1. L'aptitude à la mémorisation et la compréhension de textes écrits :

#### **sous-test de compréhension**

2. La capacité d'analyse de séries logiques et de questions de raisonnement :

#### **sous-test d'analyse**

3. Les compétences en calcul mental et en résolution de problèmes mathématiques :

#### **sous-test de calcul**

Si le CAC fait partie des épreuves écrites clés du concours link, c'est parce qu'il permet d'évaluer un nombre varié de compétences. Tout d'abord, la capacité à lire vite et bien, et à retenir un maximum d'informations en un minimum de temps.

Il permet également de tester le sens de l'observation et l'esprit logique. Il permet enfin de mesurer la bonne maîtrise des outils de calcul de base, ceux que l'étudiant sera amené à manipuler régulièrement en école de management mais aussi dans sa vie de futur manager.

Du fait du nombre important de questions (100) à traiter en un temps limité (2 heures), le CAC se donne également pour ambition de tester l'aptitude du candidat à bien se concentrer, à bien gérer son temps et son stress et à solliciter méthode et ténacité pour venir à bout du test. Autrement dit, le candidat devra déjà faire preuve de quelques qualités qui lui seront indispensables en tant que manager confirmé.

#### **1.2. Présentation du CAC et de ses modalités.**

Le CAC contient donc 100 questions, divisées en 3 sous-tests.

Les questions sont toutes présentées sous la forme d'un QCM.

	Durée	Nombre de questions	Barème
Sous-test 1 de Compréhension	30 minutes	30 questions	30 points
Sous-test 2 d'analyse	30 minutes	30 questions	30 points
Sous-test 3 de calcul	60 minutes	40 questions	40 points
Total	2 heures	100 questions	100 points

Pour chaque question, un choix de 4 réponses est proposé. Une seule réponse est juste.

Une réponse juste rapporte 1 point et une réponse fautive comme une non réponse compte pour 0 point.

Le CAC est noté sur un total de 100 points.

Le score obtenu est ensuite divisé par 5 pour être ramené sur un total de 20. Ainsi, par exemple, un candidat qui répond juste à 72 questions obtiendra un score de 72 sur 100 soit une note de 14,4 sur 20.

#### **Nota bene :**

1. Dans le sous-test de compréhension, la partie consacrée à la mémorisation de textes interdit au candidat de revenir sur le texte pendant qu'il répond aux questions.

2. Dans le sous-test de calcul, l'usage de la calculatrice ou de tout matériel électronique est strictement interdit.

3. Plus généralement, l'utilisation de tout document ou matériel en dehors du stylo est interdite. L'usage des téléphones portables, assistants électroniques, dictionnaires et de tout matériel électronique est strictement interdit pendant le déroulement des épreuves.

Le manquement à l'une ou l'autre de ces trois règles entraînera l'exclusion du candidat.

## **2) Anglais : essai et QCM**

Durée : 1 heure

Il s'agit de la rédaction d'un essai, selon un thème donné, et d'un QCM d'anglais visant à évaluer la maîtrise de la langue anglaise. Cette épreuve est conçue pour apprécier la capacité d'expression écrite, les connaissances grammaticales et l'étendue du vocabulaire du candidat.

Le QCM se compose de 24 questions. À chaque question, quatre réponses sont proposées. Une seule réponse est juste et il n'y a pas de points négatifs.

L'essai doit être rédigé en 250 mots environ (1 page). La répartition du temps entre les deux sous-épreuves n'est pas imposée. Le sujet global est distribué aux candidats qui traitent les deux sous-parties indistinctement.

Chaque question du QCM vaut pour 0.5 point soit un total de 12 points, et l'essai est noté sur 8 points. Le total représente donc 20 points.

## **3) Épreuve au choix :**

### **> 2ème langue : essai et QCM**

Durée : 1 heure

Cette épreuve comprend la rédaction d'un essai et d'un QCM visant à évaluer la maîtrise d'une langue étrangère (espagnol, allemand, italien, portugais, russe, hébreu, arabe, chinois, japonais). Cette épreuve est conçue pour apprécier la capacité d'expression écrite, les connaissances grammaticales et l'étendue du vocabulaire du candidat.

Le QCM se compose de 24 questions. À chaque question, quatre réponses sont proposées. Une seule réponse est juste et il n'y a pas de points négatifs.

L'essai doit être rédigé en 250 mots environ (1 page). La répartition du temps entre les deux sous-épreuves n'est pas imposée. Le sujet global est distribué aux candidats qui traitent les deux sous-parties indistinctement.

Chaque question du QCM vaut pour 0.5 point soit un total de 12 points, et l'essai est noté sur 8 points. Le total représente donc 20 points.

**OU**

### > **Mathématiques**

L'épreuve de mathématiques du concours en première année a pour but de sélectionner les candidats sur les connaissances et les savoir-faire en mathématiques à l'issue du cycle secondaire. Les thèmes abordés sont ceux du programme de 1<sup>ère</sup> et terminale communs aux programmes de la filière scientifique, et économique et sociale. L'esprit de cette épreuve est de vérifier d'une part l'acquisition des connaissances indispensables à la poursuite d'études en école de management mais aussi d'évaluer la capacité de recul et d'esprit critique par rapport à un énoncé.

L'épreuve de mathématiques du concours a une durée d'une heure. Les candidats choisissent quatre exercices parmi un ensemble de six. Les thèmes abordés dans les six exercices sont variés de manière à permettre au candidat de faire un choix dans les énoncés. La calculatrice non programmable est autorisée mais les documents sont interdits.

Durée	Barème	Détail	Documents	Calculatrice	Modalité
1 heure	Ensemble sur 20 points	4 exercices de 5 points chacun	Interdits	Non programmable autorisée	Choix de 4 exercices parmi 6

Le candidat devra traiter 4 exercices sur les 6 proposés.

Les épreuves du concours portent sur le programme suivant :

#### • **Fonctions**

- Continuité. Étude des tableaux de variation. Approche intuitive du concept de continuité et définition de la continuité par intervalle.

- Dérivation. Calcul des dérivées usuelles. Lien entre signe de la dérivée et sens de variation.

Recherche d'extrema.

- Limites. Considération des limites par l'utilisation d'opérations, composition, utilisation d'inégalités pour les comparaisons entre fonctions.

- Primitives. Étude de la primitive d'une fonction sur un intervalle donné par valeurs algébriques usuelles.

- Fonction logarithme népérien. Fonction exponentielle. Utilisation de la conception de base de ces fonctions.

- Étude des croissances de ces fonctions par valeur analytique et graphique.

- Utilisation des croissances comparées pour définir la position d'une courbe et l'étude de sa fonction.

- Composition de fonctions. Dérivation en chaîne.

#### • **Calcul intégral**

- Aire sous la courbe représentative d'une fonction donnée. Par ce lien, définition approchée d'une intégrale.

- Valeur moyenne d'une fonction sur un intervalle donné. Opérations usuelles sur les intégrales. Linéarité, notion d'ordre, relation de Chasles.

#### • **Suites**

- Définition d'une suite récurrente, raisonnement par récurrence.

- Suites usuelles ; arithmétiques et géométriques. Calcul du terme général. Calcul de la somme des termes.

- Comparaison de suites.

- Application des suites dans un cadre concret.

#### • **Trinômes**

- Définition d'un trinôme.

- Calcul de l'équation d'un trinôme à partir de trois points ou de deux points dont un sommet.

- Résolution d'une équation du second degré dans l'ensemble des réels.

#### • **Statistiques et probabilités**

- Nuage de points associé à une série. Utilisation d'exemples faisant intervenir deux variables  $x$  et  $y$ .

- Ajustement affine par moindres carrés.

- Conditionnement et indépendance. Définition d'une probabilité. Construction d'une preuve par le calcul (utilisation d'arbres, tableaux, diagrammes).

- Conditionnement par un événement de probabilité non nulle puis indépendance de deux événements.

- Formule des probabilités totales. Modélisation d'expériences indépendantes.

- Lois de probabilités discrètes.

- Espérance et variance d'une loi numérique.

**OU****> Économie**

Durée : 1 heure

L'épreuve est destinée à apprécier les capacités du candidat dans le domaine des sciences économiques et sociales. Le programme d'évaluation est basé sur celui de la filière ES (enseignement obligatoire d'économie). L'épreuve est composée de trois volets : connaissance, maîtrise du savoir-faire quantitatif et analyse.

Le volet connaissance est composé d'un QCM visant à contrôler la maîtrise des notions économiques fondamentales et est évalué sur 8 points.

Le volet savoir-faire est composé d'un QCM sur des documents statistiques et est évalué sur 4 points. Le volet analyse est composé d'une question et d'un texte dont l'objectif est de contrôler la capacité de compréhension, de rédaction et d'argumentation du candidat sur des questions économiques et sociales. Ce dernier volet est évalué sur 8 points.

**4) Épreuves complémentaires (propres à chaque école) :**

Nature des épreuves	Durée	EBS Paris	ESG MS
Entretien individuel	1h	Coeff. 8	Coeff. 6
Entretien de groupe	1h		Coeff. 4
Epreuve écrite de LV2	1h	Coeff. 2	
Total	2 h pour chaque école	10	10

**Nature des épreuves complémentaires :****EBS Paris :****Entretien individuel :**

L'entretien individuel est une épreuve de 1 h permettant au candidat de valoriser sa personnalité, son parcours et ses projets et au jury d'appréhender ses aptitudes intellectuelles et relationnelles et l'adéquation de son profil avec le projet pédagogique de l'école. Cette épreuve est dotée du coefficient 8 (sur 10). Elle se déroule en deux temps : 30 min de préparation, 30 min d'interview par un jury.

Cet entretien a un triple objectif :

- comprendre les motivations du candidat
- détecter ses potentialités
- apprécier son ouverture d'esprit, l'adéquation avec les valeurs CORE de l'école : Créativité - Ouverture - Responsabilité - Esprit d'équipe.

L'épreuve donne lieu à la préparation d'un exposé à partir du traitement d'un sujet tiré au sort (parmi 2) et préparé pendant 30 minutes.

Le candidat présente son analyse (5 min) et son exposé fait l'objet d'une discussion qui permet de compléter ou d'élargir les éléments abordés (5 min). L'entretien se poursuit sous la forme d'une interview sur la personnalité, les expériences et les projets du candidat (20 min). Une partie de ces échanges se déroule en anglais (5 à 10 min) de façon à apprécier la capacité de l'étudiant à faire valoir son point de vue et interagir dans une autre langue que le français.

**Épreuve de LV2 :**

La mission d'EBS Paris est de former des managers internationaux responsables maîtrisant au moins trois langues vivantes. En conséquence, tout étudiant d'EBS Paris doit pouvoir être évalué en français (CAC à l'écrit, entretien à l'oral), en anglais (QCM et essai à l'écrit, échange pendant l'entretien) et dans une troisième langue vivante.

Lors des épreuves écrites communes, les étudiants peuvent s'inscrire à l'une des trois épreuves suivantes : mathématiques, économie ou LV2. La note obtenue est dotée du coefficient 2. Ce dispositif permet de valoriser les compétences et connaissances distinctives des candidats à partir de leurs préférences et/ou de leur série du Bac.

Pour l'admission à EBS Paris, chaque candidat doit pouvoir concourir dans une LV2. Il s'ensuit deux possibilités :

> Les candidats qui ne choisissent pas la LV2 comme option lors des épreuves écrites communes passeront un test équivalent lors de la demi-journée consacrée aux épreuves complémentaires d'EBS Paris. Le coefficient attribué sera de 2 sur 10.

> Les candidats ayant déjà choisi la LV2 comme option lors des épreuves écrites communes n'auront pas à repasser cette épreuve. Ils gardent le bénéfice de la note obtenue qui sera dès lors valorisée par un coefficient de 4 sur 10 (et non plus de 2).

**ESG Management School****Entretien individuel :**

Il n'y a pas de profil type, c'est pourquoi le jury apprécie les candidats qui apprennent à réfléchir sur leurs expériences précises (dans le cadre scolaire, familial, associatif, sportif ou autres), sur leur avenir, en cherchant à bien se connaître et en s'informant sur ce que propose l'école, plutôt que de se construire un personnage conforme à des stéréotypes imaginaires.

Il est important que s'établisse un réel dialogue afin que le jury soit en mesure d'estimer les potentialités des candidats à s'intégrer, à participer, à s'épanouir dans l'école, et à terme dans l'entreprise.

L'épreuve se déroule comme suit :

Le candidat tire au sort deux sujets, en choisit un, et dispose d'une demi-heure pour préparer l'entretien oral. Lors de l'entretien, il développe son sujet en temps limité (10min). Durant les 20 min suivantes, le jury l'interroge, d'une part sur le sujet, d'autre part sur ses centres d'intérêt et ses objectifs professionnels.

Cet entretien a un triple objectif :

- comprendre les motivations du candidat
- détecter ses potentialités
- apprécier son ouverture d'esprit, l'adéquation du candidat avec les valeurs de l'école : audace, ouverture et responsabilité.

#### **Entretien de groupe :**

L'entretien collectif permet de vérifier que le candidat est en mesure de travailler en équipe et d'adopter le comportement approprié lorsqu'il se retrouve en groupe, dans un premier temps en salle de cours puis en entreprise. Ainsi, cette épreuve complète l'entretien individuel et permet de cerner la personnalité du candidat en situation de groupe.

L'épreuve se déroule comme suit :

Dix candidats sont réunis en deux équipes de cinq ; 5 seront « pour » et 5 seront « contre ». Le sujet du débat est ensuite communiqué par le Jury. Chaque équipe dispose dès lors de 15 minutes pour préparer et construire un argumentaire. Lors de leur passage devant le Jury, chaque équipe expose son analyse pendant une dizaine de minutes. Une fois les deux argumentaires développés, un échange entre les deux camps se déroule pendant 10 autres minutes. C'est toujours les étudiants défendant le « pour » qui s'expriment en premier. Les représentants du camp adverse concluront l'échange.

Enfin, le Jury dispose de 15 minutes supplémentaires pour interroger les membres de chaque équipe sur leurs positions. Une note sera en dernier lieu attribuée à chaque candidat, de façon individuelle.

Cet entretien a pour objectif principal d'apprécier le comportement des candidats en situation de groupe (confiance en soi, leadership, humilité, etc.) et pour objectif secondaire d'apprécier leur capacité à argumenter.

## **b- Règlement et déroulé des épreuves concours link**

### **Rappel**

- Dans le cas où l'étudiant s'inscrit à un seul établissement, le concours se déroule sur une seule journée dans l'établissement concerné.

- En cas d'inscription aux 2 établissements, l'étudiant choisit un des deux établissements pour passer les épreuves écrites et complémentaires. Il sera alors convoqué par le deuxième établissement pour passer ses propres épreuves complémentaires lors de la même session.

Tous les candidats ayant signé leur présence avec production de leur convocation et justification de leur identité lors de la première épreuve sont considérés comme ayant participé au concours. Sont éliminés les candidats qui, même indépendamment de leur volonté, pour quelque motif que ce soit, s'abstiennent de participer à l'une des épreuves ou se présentent en retard.

### **Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :**

- d'utiliser tout moyen de communication. Les téléphones portables et, plus généralement, tous les appareils d'échange ou de stockage de données doivent être déconnectés. Aucun appareil même éteint ne doit être conservé ni sur les tables de composition, ni à proximité du candidat. Par ailleurs, il est interdit d'introduire dans le lieu des épreuves tout document ou note non autorisés par le jury d'admission ;

- de communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur ;

- de sortir de la salle sans autorisation du surveillant responsable.

Aucune sortie temporaire ou définitive n'est autorisée pendant la première heure et le dernier quart d'heure. À l'issue de chaque épreuve tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche au responsable de salle. Tout candidat doit à la sortie de l'épreuve obligatoirement remettre le sujet et les brouillons en même temps que sa copie.

Si un candidat est victime d'un handicap physique, il peut prétendre à un tiers temps supplémentaire pour ses épreuves écrites et/ou orales. Pour justifier de cet état, il doit **impérativement** adresser une attestation médicale de la Commission départementale de l'éducation spécialisée (CDES), de l'inspection académique ou du service de la médecine préventive de son établissement au concours link. Un certificat du médecin ne sera pas accepté.

### **Fraude**

Toute tentative de violation de l'anonymat peut conduire à l'élimination du candidat. D'une manière générale, toute fraude ou tentative de fraude individuelle ou collective dûment constatée entraîne l'exclusion du concours. Aucune

sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le responsable du centre d'examen établit un rapport qu'il transmet au jury d'admission.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury d'admission. Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense avant la réunion du jury. La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues ci-dessus.

Vérification d'identité : le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves écrites et orales, à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

En s'inscrivant au concours link, le candidat s'oblige à prendre connaissance de ce présent règlement et à le respecter. Les informations communiquées par le candidat doivent être exactes et sans omissions. Le candidat doit vérifier ses déclarations et contrôler ses démarches et, en cas d'erreur, le signaler sans retard.

### **I-3- Proclamation des résultats et admission**

#### **a- Publication**

Le recteur d'académie, chancelier des universités, nomme les jurys d'admission et de fin d'études (arrêté du 8 mars 2001). Le président du jury appartient à un corps d'enseignants-chercheurs ainsi que le vice-président qui le supplée en cas d'empêchement. Nul ne peut exercer la fonction de président du jury plus de cinq années consécutives au sein d'un même jury. Le recteur d'académie (ou son représentant) assiste aux délibérations du jury avec voix consultative en tant que garant de la légalité. Outre le président, le vice-président et le représentant du rectorat, le jury se compose d'un collège d'au moins 4 membres de l'encadrement pédagogique dont le directeur de l'établissement et son suppléant. À la clôture des opérations, le président du jury adresse au recteur d'académie, chancelier des universités, le procès-verbal signé par les membres du jury et la liste des étudiants proposés à l'admission et à l'obtention du diplôme. Les décisions du jury sont sans appel.

#### **b- Modalités d'intégration**

Une fois les résultats prononcés, le candidat admis recevra un dossier d'inscription du ou des établissements concernés qu'il devra dûment remplir et retourner sous 10 jours ouvrés, cachet de la Poste faisant foi à l'établissement de son choix.

Les candidats admis doivent constituer leur dossier d'inscription et l'adresser à l'école à la date prévue. Au-delà de cette date, en fonction des places disponibles, les candidats figurant sur les listes d'attente sont informés de leur admission définitive et doivent s'inscrire selon la procédure indiquée.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. Le relevé des notes du Baccalauréat devra être remis au plus tard le 31 juillet de la même année.

Les inscriptions hors délais ne seront pas validées.

Aucune modification ne peut être opérée après clôture des inscriptions.

Protection des données : conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, les écoles concours link s'engagent à protéger les données communiquées par le candidat. Ces données sont utilisées par les écoles concours link exclusivement dans les opérations du concours et des admissions. À ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus du concours (organe de gestion informatique, centres de concours, organisme d'affectation dans les écoles). En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation du concours et des procédures d'admission dans les écoles.

**4.11 Écoles recrutant sur concours propre - formations de commerce et de gestion**

Académie de Besançon

École supérieure des technologies et des affaires (ESTA Belfort)

Nature	Durée	Coefficient
Dossier scolaire		25
Français	1 h	10
Physique ou technologie*	1 h	15
Langue vivante	30 min	10
Entretien individuel	30 min	35
Langue vivante	30 min	5
	Total coefficient	100

\* suivant section de bac

Académie de Lille

**EGC Lille Métropole : inscriptions ouvertes à partir du 15 décembre 2012.**

Le 1er concours aura lieu le 9 mars 2013. Clôture des inscriptions fixée au 6/03/2013 à 12 h.

Le 2ème concours aura lieu le 6 avril 2013. Clôture des inscriptions fixée au 3/04/2013 à 12 h.

En fonction des places disponibles, un 3ème concours pourra avoir lieu le 5 Juin 2013. Clôture des inscriptions le 1/06/2013 à 12 h.

Épreuves*	Modalités	Durée	Coefficients
Entretien	Oral	60 min**	10
Épreuve de synthèse	Écrit (rédaction)	120 min	4
Test de Logique - mémorisation	Écrit (QCM)	60 min	3
Test d'Anglais	Écrit (QCM)	40 min	3

\* Il n'y a pas de notion d'admissibilité

\*\*15 min de préparation et 45 min d'entretien

Académie de Lyon

**ESCD 3A**

Sur épreuves d'admissions : 20 février, 23 mars, 13 avril, 25 mai 2013 (Paris), 15 juin 2013, 9 juillet 2013.

Admission : examen du dossier de l'étudiant et épreuves d'admissions.

Épreuves	Durée	Coefficient
Synthèse en économie	3 h	5
Logique	45 min	2
Anglais	1 h	3
Culture générale	30 min	2
Oral de motivation	1 h 30	6

**IDRAC - Responsable du marketing et du développement commercial (bac+3)**

Diplôme délivré sur les campus de Lyon, Montpellier, Nantes, Nice et Paris.

Concours commun aux cinq campus.

Admission en 1ère ou 2ème année :

Épreuves	Durée	Coefficient
Analyse et synthèse de textes contemporains	2 h	4
Business and effective English	30 min	3
Raisonnement, méthode et logique	30 min	2
LV2 Facultative	30 min	2
Entretien français anglais	30 min	8+2

Académie de Nantes

École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise (ESIAME Cholet)

**Épreuves écrites**

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse de texte	1 h	1
Anglais	1 h	1
2ème langue : allemand ou espagnol	1 h	0,5

**Épreuve orale**

Nature	Durée	Coefficient
Entretien individuel	1 h	2

Académie de Nice

École supérieure de commerce et technologie de Toulon (ESCT)

**Admission principale en 1ère année**

Admissibilité sur dossier	Durée	Coefficient
Résultats scolaires		3
Lettre de motivation		1
Compétences professionnelles, associatives, internationales		2
Épreuves d'admission		
Entretien de motivation	45 min	3
Test d'anglais	15 min	2
Épreuve de culture générale écrite	60 min	2

Nouvelle-Calédonie (vice-rectorat)

École de gestion et de commerce de l'EGC Pacifique Sud

**L'étude du dossier scolaire est affectée d'un coefficient 5.****Épreuves écrites**

Nature	Durée	Coefficient
Synthèse	3 h	4
Anglais	1 h	2
Mathématiques	1 h 30	2
Culture générale	30 min	1

**Épreuves orales**

Nature	Durée	Coefficient
Entretien	15 min	5
Anglais	15 min	1

Académie de Paris

ESCP-EUROPE - Programme européen d'enseignement supérieur en management

**Admissibilité : sur dossier****Admission**

Nature	Durée
Test d'aptitude au management ou GMAT	1 h
Test écrit de langue (suivant choix de la filière)	1 h 30
Test oral de langue (suivant choix de la filière)	30 min
Entretien individuel	45 min

Académie de Paris  
Institut de préparation à l'administration et à la gestion (IPAG)  
**Épreuves écrites**

Nature	Durée	Coefficient
Logique	2 h	3
Synthèse	3 h	3
Culture générale	45 min	2
Anglais	45 min	2
Seconde langue (*)	45 min	2

(\*) Optionnelle. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des épreuves d'admissibilité, affectés du coefficient 2.

**Épreuves orales**

Nature	Durée	Coefficient
Anglais	15 min (*)	3
Entretien individuel	30 min (*)	5
Entretien collectif	20 min (*)	2
TOTAL		10

(\*) Ces durées ne prennent pas en compte le temps de préparation de l'épreuve par le candidat. Les épreuves sont notées sur 20.

Académie de Poitiers  
Institut européen de commerce et de gestion - IECG (Groupe ESC La Rochelle)

Date de concours 2013	Clôture	Écrits + oraux	Admission
Session 1	Samedi 27 janvier	Du 4 au 6 février	Mercredi 27 février
Session 2	Samedi 23 mars	Du 4 au 9 avril	Vendredi 26 avril
Session 3	Samedi 27 avril	13 et 17 mai	Mardi 4 juin

Épreuves écrites et orales		
Nature	Durée	Coefficient
Expression écrite	120 min	6
Langue anglaise (QCM+ oral)	45 min	3
Entretien devant un jury	25 min	6
Autre langue	10 min	1*

\* Langue optionnelle : seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Académie de Reims  
Groupe ESC Troyes, programme INBA - École internationale de management.  
Ouverture des inscriptions le 5 novembre 2012.  
Admissibilité : plusieurs sessions de décembre à août : sélection sur dossier scolaire.

**Épreuves d'admission**

Nature	Durée	Coefficient
Épreuve d'expression écrite	120 min	1
Entretien devant un jury	30 min	2
Oral de langue 1 : (anglais, allemand ou espagnol)	20 min	2
Oral de langue 2 * : (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, arabe, ou mandarin)	20 min + 20 min de préparation	**

\* Anglais obligatoire en langue 1 ou 2.

\*\* Seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

**Académie de Toulouse****Programme Bac+3 du groupe ESC Toulouse**

Concours national :

Les étudiants résidant en Métropole seront convoqués à Toulouse sur une journée (épreuves écrites et orale) parmi une des dates suivantes : 17, 18, 19, 20 avril 2013 ou 16, 17, 18 mai 2013.

Les étudiants des Dom-Tom et des lycées français de l'étranger seront convoqués dans une localité proche de leur résidence sur une journée (épreuves écrites et orales) entre le 17 avril 2013 et le 18 mai 2013.

**Épreuves**

Nature	Durée	Coefficient
Note écrit baccalauréat de Français		1
Note oral baccalauréat de Français		1
Épreuve d'anglais	90 min sur table / 60 min on line	3
Test de logique et de raisonnement	60 min	3
Entretien de motivation	30 min	6

**Concours international**

Les candidats doivent s'inscrire auprès du service Concours international du programme Bac+3 au plus tard 15 jours avant la date des épreuves.

Les candidats seront convoqués dans un des centres agréés le plus proche de leur lieu de résidence sur une journée (épreuves écrites et orales) entre le 15 janvier 2013 et le 6 septembre 2013.

**Épreuves**

Nature	Durée	Coefficient
Test d'aptitude	60 min	4
Entretien de motivation	45 min	6

**Académie de Versailles****École des dirigeants et créateurs d'entreprise (EDC)****Épreuves écrites (Phase d'admissibilité)**

Épreuves	Coefficients	Duree	Note éliminatoire
Épreuve de logique et de raisonnement	5	2 h 20	05/20
Anglais	2	2 h	05/20
Options (autres langues vivantes ou économie ou mathématiques)	1	2 h	
Total	8	6 h 20	

**Épreuves orales (Phase d'admission)**

Épreuves	Durée	Coefficients
Mini jeu d'entreprise	45 min	4
Entretien individuel	30 min	4
Anglais	30 min	2
Total	1 h 45	10

**4.12 Écoles recrutant sur concours propre - autres secteurs de formation**

Académie d'Amiens

Institut polytechnique Lasalle-Beauvais

Épreuves	Coefficient	Durée
Dossier + entretien	2	Entretien : 15 à 20 min
Épreuves écrites (Concours Fesic, QCM) sciences naturelles (géologie et biologie) mathématiques - physique - chimie	1	8 h

Académie de Lille

École supérieure de journalisme de Lille (ESJ)

**Épreuves écrites d'admissibilité**

Épreuves	Coefficient	Durée
Libre propos sur un thème d'actualité	3	1 h 30
Actualité et compréhension du monde contemporain	4	2 h 30
Film	2	3 h
Anglais	2	1 h

**Épreuves orales d'admission**

Épreuves	Nombre de points	Durée
Connaissance de l'actualité	20	10 min
Préparation de reportage	20	10 min
Projet professionnel	60	20 à 30 min

Académie de Nantes

École de design de Nantes Atlantique

**Épreuves écrites**

Épreuves	Coefficient
Dossier scolaire (expression écrite et orale, anglais)	2
Production texte/image (références et créativité)	2

**Épreuves orales**

Épreuves	Durée	Coefficient
Entretien collectif	20 min	1
Entretien individuel	30 min	5

**SCIENCESCOM (Groupe Audencia)**Date de concours 2013 - Admission en 1<sup>ère</sup> année

	Épreuves écrites	Épreuves orales
Session 1	samedi 23 mars 2013 (Nantes)	11, 12 et 13 avril 2013 (Nantes)
Session 2	samedi 4 mai 2013 (Nantes)	23, 24 et 25 mai 2013 (Nantes)
Session 3	samedi 8 juin 2013 (Nantes ou Paris)	27, 28 et 29 juin 2013 (Nantes)

**Épreuves écrites**

Épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'analyse, de réflexion et de synthèse	4 h	6
Test de culture générale et d'actualité	1 h	2
Test de compréhension et de vocabulaire en anglais	30 min	2

**Épreuves orales**

Épreuves	Durée	Coefficient
Entretien individuel	30 min	6
Entretien collectif	30 min	2
Oral d'anglais	15 min	2

**Académie de Paris**

Centre de formation des journalistes (CFJ)

Épreuves d'admissibilité	Coefficient	Durée
Connaissance de l'actualité	2	45 min
Questionnaire de culture générale	2	45 min
Rédaction d'un synopsis d'article	1	1 h 30
Maîtrise de la langue française	1	1 h
Sujet d'actualité	3	2h
Créativité	3	1 h 30

Épreuves d'admission	Coefficient	Durée
Enquête-reportage (écrit)	2	10 h
Enquête-reportage (oral)	1	20 à 30 min
Sélection de dépêches	1	20 à 30 min
Entretien de motivation	2	20 à 30 min
Anglais	1	20 à 30 min

**École supérieure de travail social (etsup)****Épreuve écrite**

- un cv + lettre de motivation et note bibliographique (noté sur 20)

**Épreuves orales**

- Entretien de 40 minutes avec deux formateurs (noté sur 20)

- Commission d'admission pour les 30 premiers candidats

## École spéciale d'architecture (Esa)

Épreuves d'admission	Nombre de points
Mathématique	5
Imagination dans l'espace	5
Logique	5
Art plastique	5
Culture générale	5
TOTAL	25
Épreuve de dessin	30
Analyse du dossier d'œuvres personnelles	15
Interview	30
TOTAL	75
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100 points</b>

Pour être admis à l'ESA, le candidat doit obtenir la moyenne, soit 50 points.

## Institut de management et de communication interculturels (Isit)

Programmes de traducteur et de juriste linguiste : pour l'admission en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année et 4<sup>ème</sup> année  
Épreuves écrites d'admission

Nature	Durée	Coefficient
Langue 1	2 h	1
Langue 2	2 h	1
Français	2 h	1

## Analyse des dossiers

- Analyse des résultats scolaires des trois années antérieures ainsi que des commentaires des enseignants
  - CPGE en convention : étude approfondie du dossier et de l'avis motivé du conseil de classe
  - Banque d'épreuves littéraires (BEL) : étude des résultats
- Groupe ESRA (Esra, ISTS, Supinfograph)

## - Dates d'ouverture et de clôture et dates des concours 2013 (Esra, ISTS, Supinfograph-Esra 3D)

	Esra, ISTS	Supinfograph-Esra 3D
Session 1	mars à avril 2013	mars à avril 2013
Session 2	mai à juin 2013	mai 2013
Session 3	juin à juillet 2013	juin 2013
Session 4	août à septembre 2013	juillet 2013
Session 5		août à septembre 2013

## - Épreuves de l'École supérieure de réalisation audiovisuelle (Esra) :

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel	60 pts
Entretien de groupe	60 pts

## - Épreuves de l'Institut supérieur des techniques du son (ISTS) :

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel et analyse bande sonore	120 pts

## - Épreuves de SUPINFOGRAPH-ESRA 3D :

Lettre de motivation	20 pts
QCM	60 pts
Entretien individuel et analyse de l'image	60 pts
Dessin et book	60 pts